MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 124 18 janvier 2013

SOMMAIRE

Agrilux S.A. 5940
Billon Conseils 5939
cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014 5947
CQLT SaarGummi Holding S.à r.l. 5942
CSN Resources S.A. 5950
Devera S.A., SICAR 5942
Ethna-GLOBAL Dynamisch 5939
Fiduciaire Billon 5939
Gruppo Mobili e Salotti S.A. 5942
La Languette S.à r.l. 5948
Liberation Management S.A. 5948
Lion Asset Management S.A. 5948
Lion Capital Advisors S.à r.l. 5948
Louise Alexander Gallery S.à.r.l. 5949
LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A. 5949
Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l. 5947
Luxfuel S.A. 5949
Lux Insurance Services S. à r.l. 5949
LuxTech Capital S.A. 5948
Lux-Ti S.A. 5949
Luxtool Sàrl 5948
Mac's Luxembourg 5950
Marbrerie SCHIFFER S.A. 5950
Matilux S.A. 5940
M-Décor S.à.r.l. 5950
M-F LUX S.A. 5950
QS Geo Mandates SCA SICAR 5906
Resorts & Properties S.A. 5948
SaarGummi technologies S.à r.l. 5942
Triton Investments S.à r.l. 5951
United Resources S.à r.l. 5951
Urban Biofood S.A. 5951
Urbe Aero SA 5951
Uschastok Corporation S.A. 5951
Valdes S.A. 5951
Valore 5 S.A. 5952
Viva Mat S.à r.l. 5952
Wen Hua S.à r.l. 5952
Wickrange Messdall S.A. 5952
XLS-Invest SA 5952
Zarlux S.A. 5952

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

QS Geo Mandates SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.098.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December,

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

QS GEO S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by:

Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Quilvest Europe S.A., a public limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by:

Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declare to organise among themselves:

Preliminary Title - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following terms shall have the respective meaning set out below:

"1915 Law"	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time
"2004 Law"	the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time
"Accounting Currency"	the currency of consolidation of the accounts of the SICAR, i.e. the USD
"Accrued Interest"	has the meaning ascribed to it in Article 13
"Affiliates"	any corporate body or other entity which in relation to the Person concerned is directly or indirectly a holding company or a subsidiary of that holding company or a subsidiary. An entity is a holding company of another entity if it holds the majority of the voting rights and is a subsidiary of a Person if such Person holds a majority of the voting rights in its shares
"Affiliated Trust"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2
"Article"	an article of these Articles of Incorporation
"Articles of Incorporation"	the articles of incorporation of the SICAR, as amended or supplemented from time to time
"Auditor"	KPMG Audit, or such other approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) as may subsequently be appointed as auditor of the SICAR
"Bank Business Day"	any day upon which the banks are open for business in Luxembourg for the full day
"Beneficiary Investors"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.3
"Board"	the board of Managers of the General Partner
"Capital Call"	a drawdown made by the General Partner in order to request Limited Shareholders to pay all or part of their Undrawn Commitments pursuant to the terms of a Drawdown Notice
"Category"	one or more category of Ordinary Shares within a Class as may be available for subscription
"Cause"	the term "Cause" is limited to the following events: (a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law; (b) an order has been given, or a resolution passed or a petition presented for the winding-up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; (c) an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the General Partner; (d) a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; (e) the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors; or (f) the General Partner has committed a fraud, gross negligence or willful misconduct

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Central Administration Agent"	Quilvest Luxembourg Services S.A., or such other Person as may subsequently be appointed as central administration agent of the SICAR
"Class(es)"	one or more Classes of Shares within a Compartment as may be available, where a specific fee structure, distribution policy, reference currency or hedging policy will be applied
"Closing Date"	in respect of each Compartment, the date determined by the General Partner on which Subscription Agreements have been received and accepted by the General Partner for such Compartment
"Commitment"	in respect of each Compartment, the commitment of an Investor to subscribe for Ordinary Shares of any Category and Class within such a Compartment and to pay for them within the time limits and under the terms and conditions set forth in Article 8 and summarized in the Subscription Agreement entered into by the relevant Investor
"Commitment Period"	in respect of a Compartment, the period specified for such Compartment in the Private Placement Memorandum, during which it is envisaged that all such Compartment's Investors' Commitments to subscribe for Ordinary Shares of any Category and Class under the Subscription Agreement will be drawn down and paid to the relevant Category and Class of such Compartment except as otherwise provided for in the Private Placement Memorandum
"Compartment"	any compartment of the SICAR in accordance with Article 3 of the 2004 Law
"CSSF"	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg regulator of the financial sector, or any successor thereof
"Custodian"	any credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, as may be appointed as custodian of the SICAR
"Defaulting Investor"	an Investor declared defaulting by the General Partner in accordance with Article 13
"Disposal Expenses"	all expenses of attributable to a Compartment in connection with the realization investments or in relation to making distributions in kind (in specie)
"Distribution"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"Drawdown Date"	the date on which a Capital Call is payable by the Limited Shareholders and determined in accordance with the provisions set out in the Private Placement Memorandum
"Drawdown Notice"	with respect of each Category and Class within a Compartment, a notice whereby the General Partner informs each Limited Shareholder of the relevant Category and Class within a Compartment of a Capital Call and requests the relevant Limited Shareholder to pay into the relevant Category and Class within a Compartment whole or part of their remaining Undrawn Commitments. The Drawdown Notice will specify to each Limited Shareholder the amount to be paid by said Limited Shareholder, the account number to which such payment is to be made and the Drawdown Date
"Eligible Investors"	the investors who qualify as well-informed investors in accordance with the provisions of article 2 of the 2004 Law. Within the meaning of this law, a well-informed investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions: a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor; and b) he invests a minimum of 125,000 Euro in the company; or c) he has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital. The conditions set forth in the Article 2 of the 2004 Law do not apply to directors ("dirigeants") and other persons taking part in the management of the SICAR
"Equalization Contribution"	the amount of their Commitment to be paid in by Subsequent Investors to the relevant Category and Class within a Compartment corresponding to the aggregate amount of their Commitment that has already been drawn down and paid in by Prior Investors as set out in the Private Placement Memorandum
"EUR" or "€"	refers to the Euro, the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty on the Functioning of the European Union
"Final Closing Date"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"First Closing Date"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"Formation Expenses"	the fees, costs and expenses as determined in the Private Placement Memorandum

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Founder Shares"	the management shares (actions de l'actionnaire commandité) held by the General Partner in the share capital of the SICAR in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité)
"General Partner"	QS GEO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) that will exercise the management of the SICAR
"General Partner Notice"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.3
"Indemnified Party"	has the meaning ascribed to it in Article 21
"Investment Committee"	has the meaning ascribed to it in Article 23
"Investors"	Eligible Investors who have signed a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)
"Investor Advisory Committee"	has the meaning ascribed to it in Article 24
"Issue Price"	has the meaning ascribed to it in Section 11.7
"Late Interest"	if applicable in respect of a Compartment, the interest payment payable by a Subsequent Investor on its Equalization Contribution in accordance with the provisions for such Compartment set out in the Private Placement Memorandum
"LIBOR"	the London Interbank Offered Rate
"Limited Shareholders"	the holders of Ordinary Shares of any Category and Class (actions ordinaires de commanditaires) and whose liability is limited to the amount of their investments in the SICAR
"Manager"	any member of the Board
"Management Fee"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"Minimum Commitment"	the minimum Commitment amount which each Investor must invest in a specific Category and Class of a Compartment
"Net Asset Value" or "NAV"	the net asset value of the relevant Category and Class as determined in accordance with Article 14
"Net Defaulted Contribution"	the net amount contributed by a Defaulting Investor for the issue of Ordinary Shares in a specific Category and Class, being the Paid In Amount contributed by such Defaulting Investor with respect to such Ordinary Shares less any Distributions made to said Defaulting Investor up until the date of the default
"Net Defaulted Value"	the aggregate of (i) an amount equal to the Defaulting Investor's pro rata interest in the relevant Compartment's net assets, based on the latest Net Asset Value per Ordinary Share notified to Shareholders prior to the date of default of the Defaulting Investor, plus (ii) Commitments contributed by the Defaulting Investor since such Valuation Day, less (iii) Distributions made to the Defaulting Investor since such Valuation Day
"Net Proceeds"	the cash proceeds received by the SICAR in respect of a Compartment arising from any disposal, realization, refinancing (in whole or in part) or any other receipt in respect of such Compartment's investment (including, for purposes of clarification, all cash flow and operating income generated by such investments) after deduction of any Disposal Expenses
"Ongoing Expenses"	the operating expenses as determined in the Private Placement Memorandum
"Ordinary Shares"	the ordinary shares of any Category and Class (actions ordinaires de commanditaire) within a Compartment held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the SICAR
"Ordinary Shares Compulsorily Converted"	has the meaning ascribed to it in Article 13
"Overdue Investor"	has the meaning ascribed to it in Article 13
"Person"	any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
"Portfolio Fund"	any third party collective investment structure of any kind and nature, having legal personality or not, being regulated or not, based in any jurisdiction, and established for the purpose of investing directly or indirectly by way of buy-out, growth capital or debt investments, qualifying as assets falling under the 2004 Law and Circular 06/241
"Pre-emption Right"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.3
"Prior Investor"	any Investor in the relevant Category and Class within a Compartment to whom Ordinary Shares have been issued by the SICAR before new Ordinary Shares were issued to Subsequent Investors in such Category and Class
"Private Placement Memorandum"	the private placement memorandum of the SICAR, as supplemented from time to time

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Prohibited Person"	any Person, if in the sole opinion of the General Partner the holding of Ordinary Shares of any Compartment, Category and Class by such Person (i) may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the SICAR or a Compartment, (ii) may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or (iii) may expose the SICAR or a Compartment to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any Investor which does not (longer) meet the definition of Eligible Investors as described above
"Proposed Price"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.1
"Proposed Shares"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.1
"Proposed Transfer"	has the meaning ascribed to it in Article 12.1
"Proposed Transferee"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.1
"Proposed Transferor"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.1
"Section"	a section of the Private Placement Memorandum
"Shareholders"	the holders of the Shares, i.e., the Limited Shareholders and/or the Unlimited Shareholder as the case may be
"Shares"	the shares in the capital of the SICAR, including the Founder Shares held by the General Partner and the Ordinary Shares of any Compartment, Category and Class held by the Limited Shareholders
"SICAR"	means QS GEO Mandates SCA SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions)
"Special Section"	the special section of the Private Placement Memorandum which sets out the specific features of the various Compartments
"Subscription Agreement"	the subscription agreement entered into between an Investor and the SICAR by which: - the Investor commits himself inter alia to subscribe for Ordinary Shares of a specific Category and Class within a Compartment for a certain maximum amount, which amount will be payable to such Category and Class of such Compartment in whole or in part against the issue of Ordinary Shares of the relevant Category and Class of such Compartment when the Investor receives a Drawdown Notice; and - the SICAR commits itself to issue fully paid-in Ordinary Shares of the relevant Category and Class within a Compartment to the Investor to the extent that the Investor's Commitment is drawn down and paid
"Subsequent Closing"	in respect of a Compartment, a Closing Date after the First Closing Date until and including the Final Closing Date
"Subsequent Investor"	an Investor whose Commitment has been accepted at a Subsequent Closing
"Transfer Notice"	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.1
"Transfer Price"	has the meaning ascribed to it in Article 13
"Undrawn Commitments"	the portion of an Investor's Commitment to subscribe for Ordinary Shares of any Category, Class and Compartment under the relevant Subscription Agreement, which has not yet been drawn down and paid to the relevant Category and Class
"Unlimited Shareholder"	QS GEO S.à r.l. which holds three (3) Founder Shares (actions de l'actionnaire commandité) and which will be, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité), liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the SICAR
"USD" or "$"	United States Dollars
"Valuation Day"	any Bank Business Day determined for each Compartment by the General Partner for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share as set out in the Private Placement Memorandum

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Duration, Object

1. Corporate name. The SICAR is hereby formed among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all persons who may become owners of the Shares, as a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name of QS GEO Mandates SCA SICAR.

2. Registered office. The registered office of the SICAR is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner is authorized to transfer the registered office of the SICAR within the municipality of the SICAR's registered office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to these Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would interfere with or prevent the normal activity at the registered office of the SICAR, the registered office of the SICAR may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the SICAR's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

3. Duration. The SICAR is established for an unlimited period of time.

4. Object. The exclusive object of the SICAR is to invest the funds available to it, directly or indirectly, in any kind of investments in risk capital complying with the launching, development or listing objectives within the meaning of Article 1 of the 2004 Law and of CSSF Circular 06/241.

The SICAR may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2004 Law.

The investment strategy and criteria of each of the Compartments shall be more fully described by the General Partner pursuant to Article 17 hereof and shall be disclosed in the Private Placement Memorandum.

Chapter II - Share capital - Shares - Net asset value

5. Share capital. The initial share capital of the SICAR at the time of incorporation is set at fifty thousand USD (USD 50,000.-) represented by:

(i) three (3) Founder Shares without par value, fully paid in and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the SICAR which cannot be met out of the SICAR's assets; and

(ii) forty-nine thousand nine hundred and ninety-seven (49,997) Class C Ordinary Shares without par value, fully paid in and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution.

The minimum share capital of the SICAR shall be, as provided by the 2004 Law, one million Euro (EUR 1,000,000.-) or the equivalent in the relevant currency and must be reached within twelve (12) months after the date on which the SICAR has been authorized by the CSSF as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque).

The share capital of the SICAR shall at all times be equal to its Net Asset Value as defined in Article 14 hereof.

For consolidation purposes, the Accounting Currency of the SICAR is the USD.

The share capital shall be increased or decreased as a result of the issue by the SICAR of new fully paid up Shares or the repurchase by the SICAR of existing Shares from its Shareholders.

6. Form of shares. The SICAR shall issue Shares in non-certificated registered form only. Ordinary Shares are issued without par value and must be fully paid. Fractions of Ordinary Shares up to two (2) decimal places may be issued and the relevant Compartment will be entitled to receive any related adjustment.

All issued registered Shares of the SICAR shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the SICAR or by one or more persons designated thereto by the SICAR, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the SICAR, and the number of registered Shares held by him.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The SICAR shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Subject to the provisions of Articles 8 and 12, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any manager of the General Partner or any officer thereof or by any other person duly authorized thereto by the General Partner.

Shareholders shall provide the SICAR with an address to which all notices and communications may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the SICAR may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the SICAR, or at such other address as may be so entered into by the SICAR from time to time, until another address shall be provided to the SICAR by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the SICAR at its registered office, or at such other address as may be set by the SICAR from time to time.

The SICAR recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such share-holding in dealings with the SICAR. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the SICAR reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the SICAR may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The SICAR may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distribution and liquidation proceeds of the SICAR on a pro rata basis.

Payments of distributions, if any, will be made to the relevant Shareholders by bank transfer. However, the general meeting of Shareholders and/or the General Partner (as the case may be) are authorized to make in-kind distributions/ payments with respect to annual and interim dividends.

7. Compartments, Classes and Categories of shares. The General Partner may, at any time and in its own discretion, create one or more Compartments for an unlimited or a limited period of time, the case being with the possibility to extend the duration of a given Compartment. At the expiry of the term of a Compartment, the SICAR shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares in accordance with Article 9.2, notwithstanding the provisions of Article 34.

At each prorogation of a Compartment, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the SICAR, one month prior to the prorogation becoming effective. The Private Placement Memorandum shall indicate the duration of each Compartment and, if appropriate, its prorogation.

The proceeds of the issue of each Class of Shares of Compartment shall be invested in assets permitted by the 2004 Law, pursuant to the investment strategy and criteria as determined by the General Partner for such Compartment.

The SICAR shall be considered as a single legal entity; however, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, the assets of one given Compartment shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Compartment. As between the Shareholders, each Compartment shall be treated as a separate entity, in accordance with Article 3 of the 2004 Law. The General Partner may, in its discretion and at any time issue Ordinary Shares in different Classes and/or Categories of different Compartments which may carry different rights and obligations inter alia with regard to their reference currency, distribution policy, Minimum Commitment, holding amounts, target investors or fee structure, as will be more fully described in the Private Placement Memorandum.

Those Classes and Categories of Ordinary Shares will be issued in accordance with the requirements of the 2004 Law and the 1915 Law and shall be disclosed in the Private Placement Memorandum.

The amounts invested in the different Categories and/or Classes belonging to the same Compartment are themselves invested in common underlying investment(s).

Shareholders of the same Category and/or Class will be treated equally pro rata to the number of Ordinary Shares held by them. The fees not attributable to a Compartment will be divided between all Compartments in relation to the respective Commitments of the Compartments.

8. Issue of shares. Commitments from Investors will be payable, in whole or in part, up to those Investors' Commitment, to the relevant Category and Class in the relevant Compartment on the date specified in any Drawdown Notice sent by the General Partner to the Investors.

The General Partner may, at any time before the end of the Commitment Period (or after the end of the Commitment Period but within the limits provided for under Section 11.5), in its discretion, draw down Commitments from Investors in such installments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed by the relevant Compartment. For the avoidance of any doubt, the General Partner is also entitled to make Capital Calls to pay Formation Expenses, Ongoing Expenses or any other fees and expenses of the SICAR (including, for the avoidance of doubt, the Management Fees) and to establish a reserve for working capital purposes, if attributable to the relevant Compartment.

Capital Calls will usually be made by sending a Drawdown Notice ten (10) calendar days in advance of the Drawdown Date to the relevant Investors. The General Partner may decide to shorten such period in its reasonable discretion, subject to a minimum notice period of five (5) calendar days.

The SICAR will commit itself to issue fully paid-in Ordinary Shares of the relevant Category and Class in the relevant Compartment to the Investor to the extent that its Commitment is drawn down and paid in conformity with said Drawdown Notice.

For the avoidance of any doubt, if an Investor has not made any payment upon the execution of its Subscription Agreement, the Undrawn Commitment of such Investor shall, at that time, remain equal to its Commitment.

The General Partner may impose restrictions on the frequency with which Ordinary Shares are issued; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one or more closings, offering periods or at such other frequency as provided for in the Private Placement Memorandum and that Ordinary Shares will only be issued to Eligible Investors having entered into a Subscription Agreement containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Ordinary Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement.

The General Partner is authorized, without any limitation, to issue at any time fully paid in Shares with no par value, in any Category and/or Class of any Compartment, without reserving the existing Shareholders a preferential right to

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share in the relevant Compartment, Class and Category is suspended pursuant to the provisions of Article 15. As far as permitted under Luxembourg laws and regulations, any Subscription Agreement may contain specific provisions not contained in the other Subscription Agreements.

The General Partner may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Unless provided for in the Private Placement Memorandum for a specific Compartment, Shares of each Class and/or Category issued in any Compartment will be offered at the Issue Price. The General Partner may increase such Issue Price by any fees and charges as well as with a Late Interest and an Equalization Charge, as determined by the General Partner and as detailed in the Private Placement Memorandum. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Private Placement Memorandum.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the Issue Price. The Issue Price must be received before the issue of Shares.

The number of Ordinary Shares of any Category or Class in any Compartment issued to any Investor in connection with any Capital Call will be equal to the amount paid by the Investor under the related Drawdown Notice divided, as the case may be, by the Issue Price per Ordinary Shares of the relevant Category and Class in the relevant Compartment.

The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscriptions for Ordinary Shares of any Category and/or Class in one or more Compartments. The General Partner may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares of any Category and/or Class in any Compartment by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such subscriber is, or will be, a Prohibited Person. The General Partner may also, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Category and/or Class in one or more Compartments.

Furthermore, the General Partner may decide, in its sole discretion and without having to give any justification, to scale back any Limited Shareholder's Commitment as set forth in such Limited Shareholder's Subscription Agreement and accordingly to accept none or part only of such Limited Shareholder's Commitment by notifying in writing such Limited Shareholder. If the General Partner decides to do so, the number of Ordinary Shares that such Investor has committed to subscribe for in its Subscription Agreement and the Shareholder's Commitment shall be reduced accordingly.

9. Repurchase of ordinary shares.

9.1 Redemption of Ordinary Shares at Limited Shareholders' Request Unless otherwise set out in the Private Placement Memorandum, the Compartments are closed-ended. Consequently, the SICAR shall not repurchase the Ordinary Shares of a Compartment upon the request of the Limited Shareholders, unless otherwise set out in respect of a Compartment in the Private Placement Memorandum.

9.2 Compulsory Redemption of Ordinary Shares

9.2.1 Compulsory Redemption from Prohibited Persons

If the General Partner discovers at any time that Ordinary Shares are owned by a Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other Person, whether directly or indirectly, the General Partner may, in its sole discretion and without liability, compulsorily redeem or compulsorily transfer part or all of the Ordinary Shares owned by such Prohibited Person at their latest available Net Asset Value. In case of compulsory redemption, the payment of the redemption proceeds will be made out of cash amounts available for distribution at the level of the relevant Compartment to Limited Shareholders.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the abovementioned compulsory redemption or transfer (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Ordinary Shares are sold) will be charged by way of a reduction to the price to be paid to the Prohibited Person pursuant to the abovementioned the compulsory redemption or transfer.

For the avoidance of doubt, a compulsory transfer effected pursuant to this Article 9.2.1 shall not be subject to the provisions set out in Article 12.2. Furthermore, Ordinary Shares repurchased by the SICAR may not be reissued and will be cancelled in conformity with applicable law.

9.2.2 Other Compulsory Redemption Possibilities

Ordinary Shares may be compulsorily redeemed whenever (i) the General Partner considers this to be in the best interest of the SICAR or of a particular Compartment, and (ii) a Distribution by way of compulsory redemption needs to be made pursuant to Article 30, subject to the terms and conditions the General Partner will determine and within the limits set forth by law, the Private Placement Memorandum and these Articles. In particular, Ordinary Shares of any Compartment, Category and Class may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among the relevant Limited Shareholders.

Ordinary Shares compulsorily redeemed shall be redeemed at their Net Asset Value calculated on the date specified in the relevant compulsory redemption notice sent by the General Partner.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Payment of the Net Asset Value will be made to Limited Shareholders which are not Prohibited Persons no later than fifteen (15) Bank Business Days from the date on which the compulsory redemption has occurred unless legal constraints, such as foreign exchange controls or restrictions on capital movements, or other circumstances beyond the control of the General Partner make it impossible or impracticable to transfer the redemption proceed to the country in which said redemption proceed was to be transferred. However, the General Partner reserves the right to postpone the payment of the redemption proceeds for an additional forty (40) Bank Business Days.

Without prejudice of the specific provisions set out in the Private Placement Memorandum regarding the payment of Distributions by way of compulsory redemption, the General Partner may, at its complete discretion but with the consent of the relevant Limited Shareholder, decide to satisfy payment of the redemption price to this Limited Shareholder wholly or partly in specie by allocating to such Limited Shareholder investments from the pool of assets setup in connection with the relevant Compartment, equal in value as of the date on which the redemption price is calculated, to the value of the Ordinary Shares to be compulsorily redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Limited Shareholders, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

10. Pledge of shares. Ordinary Shares may not be pledged or be given as a security interest, to another Limited Shareholder or to any third party, without the prior written approval of the General Partner.

11. Conversion of shares. Conversions from one Compartment, Category and Class of Ordinary Shares into another Compartment, Category and Class of Ordinary Shares are not allowed unless otherwise provided for under Article 13.

12. Restrictions on transfer and Ownership of shares.

12.1 Transfer of the Founder Shares

The transfer restrictions as set forth in this Article 12 shall not apply to the transfers of the Founder Shares.

12.2 Transfer of Ordinary Shares

12.2.1 Transfer Notice

In the event that any Limited Shareholder (the "Proposed Transferor") wishes to transfer (the "Proposed Transfer") part or all of its Ordinary Shares (the "Proposed Shares") to a Person (the "Proposed Transferee"), the Proposed Transferor shall be required to give a prior notice no later than thirty (30) Bank Business Days prior to the Proposed Transfer in writing to the General Partner (the "Transfer Notice"). The Transfer Notice shall:

(a) state the name and the address of the Proposed Transferee;

(b) indicate the Proposed Transfer sale price (the "Proposed Price"), the number and Category and Class of Ordinary Shares of the relevant Compartment to be transferred (together with all rights then attached thereto), the amount of the Transferred Undrawn Commitment of the Proposed Transferor, the Proposed Transferor's agent for the sale of the Proposed Shares (if applicable) and other details of the Proposed Transfer as the General Partner may in its absolute discretion determine;

(c) include a statement whereby the Proposed Transferee confirms (i) to be an Eligible Investor; and (ii) to take over all the Proposed Transferor's obligations (such as, but not limited to, the outstanding commitments); and

(d) be counter-signed by the Proposed Transferee.

12.2.2 Transfer to Affiliates and/or Affiliated Trusts

Provided that the Proposed Transferor sends a Transfer Notice to the General Partner, any Transfer of Shares to any of the following persons shall not be subject to the Pre-emption Right described under Article 12.2.3:

(a) an Affiliate of this Proposed Transferor; or

(b) a trust which shall hold the Proposed Shares on trust for the sole benefit of the Proposed Transferor (the "Affiliated Trust").

After the Proposed Transfer to an Affiliate or an Affiliated Trust has been effected, if at any time the Proposed Transferee ceases to be an Affiliate or an Affiliated Trust of the Proposed Transferor, then the Proposed Transferee shall transfer all of the Proposed Shares in the SICAR back to the Proposed Transferor, an Affiliate of the Proposed Transferor or an Affiliated Trust of the Proposed Transferor as soon as reasonably possible.

12.2.3 Limited Shareholders' Pre-emption Right

Upon receipt of a Transfer Notice where the Proposed Transferee is not an Affiliate or an Affiliated Trust, the General Partner, acting in relation to the SICAR, shall have the right to purchase all but not some only of the Proposed Shares or to designate an Investor which shall purchase all but not some only of the Proposed Shares from the Proposed Transferor at the Proposed Price (the "Pre-emption Right").

The General Partner, acting in relation to the SICAR, shall have a period of thirty (30) Bank Business Days from receipt of the Transfer Notice to inform that Proposed Transferor whether or not the Pre-emption Right will be exercised. If the General Partner does not elect to exercise said Pre-emption Right or if the General Partner fails to respond within such period, said Pre-emption Right shall lapse and the Proposed Transfer will proceed subject to General Partner right of refusal described in Article 12.2.4.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Within ten (10) Bank Business Days from receipt of the Transfer Notice, should the General Partner, acting in relation to the SICAR, decide not to use the Pre-emption Right, the General Partner has the right, but not the obligation, to notify the other Investors (the "Beneficiary Investors") of the Proposed Transfer in writing (the "General Partner Notice"), specifying the information provided in the Transfer Notice.

Upon receipt of the General Partner Notice, the Beneficiary Investors shall have the right, between them, to purchase all but not some only of the Proposed Shares at the Proposed Price and on terms and conditions no less favorable than those contained in the Transfer Notice, exercisable within fifteen (15) Bank Business Days following the sending of the General Partner Notice.

At the end of the reflection period following the General Partner Notice, if one or more of the Beneficiary Investors notifies the General Partner in writing of its intention to purchase all but not part only of the Proposed Shares, the General Partner shall inform the Proposed Transferor as soon as possible, by registered letter with return receipt requested, of the number of Beneficiary Investors interested in the Proposed Shares. In case of plurality of Beneficiary Investors interested, the Proposed Shares shall be allocated amongst said Beneficiary Investors pro rata the number of Ordinary Shares held by them at the end of the reflection period (as nearly as may be possible without involving fractions of Ordinary Shares).

For the avoidance of doubt Proposed Shares repurchased by the General Partner, acting in relation to the SICAR, may not be reissued and will be cancelled in conformity with applicable law.

12.2.4 General Partner Right of Refusal

Notwithstanding anything to the contrary under this Article 12.2, the General Partner shall have the right to refuse a Proposed Transferee and notify the Proposed Transferor, within a period of thirty (30) Bank Business Days from the receipt of the Transfer Notice, of its refusal decision. The General Partner may withhold its consent for any reasonable reasons including, but without limitation, those referred to below:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the SICAR (or any compartment thereof) or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;

- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the 2004 Law;

- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of these Articles of Incorporation and Private Placement Memorandum, or if the General Partner considers that the proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder; and/or

- if the transferee is not an Eligible Investor.

13. Default provisions. If an Investor or Limited Shareholder fails to pay any amount on its Undrawn Commitments (i) pursuant to a Drawdown Notice by the Drawdown Date as set out in such Drawdown Notice, or (ii) due and payable by said Investor or Limited Shareholder pursuant to its Subscription Agreement or to any transfer agreement signed by it in relation to the transfer of Ordinary Shares to it, any such unpaid amount shall automatically bear interest with effect from the Drawdown Date until payment in full at the rate of LIBOR three months rate (established on the Drawdown Date) plus eight (8) per cent per annum (the "Accrued Interest"). Such an Investor or Limited Shareholder will be deemed to be overdue (an "Overdue Investor").

If payment of any amounts so due is not made at the latest on expiry of a period of thirty (30) calendar days following service of a notice by the General Partner requiring the Overdue Investor to pay the amount due plus the Accrued Interest, then such Overdue Investor will be deemed a defaulting investor (a "Defaulting Investor").

Any Defaulting Investor having a seat on an Investor Advisory Committee will automatically cease to be a member of such Investor Advisory Committee once said member, or the Investor represented, is deemed a Defaulting Investor.

The General Partner may, in its discretion, take any one or more of the following actions in relation to a Defaulting Investor:

- Compulsory transfer:

The General Partner may identify one or more purchasers (including the General Partner itself or any Affiliate thereof) who are desirous to purchase the Ordinary Shares already held by the Defaulting Investor from the Defaulting Investor at a price per Ordinary Share (the "Transfer Price") determined as follows:

* where the Defaulting Investor has contributed fifteen (15) per cent or less of its Commitment to the relevant Category and Class, the Transfer Price for the aggregate amount of Ordinary Shares compulsorily transferred will be one USD ($1.00.-);

* where the Defaulting Investor has contributed more than fifteen (15) per cent but not more than fifty (50) per cent of its Commitment to the relevant Category and Class, the Transfer Price will be the lesser of thirty (30) per cent of: (i) the Defaulting Investor's Net Defaulted Contribution; and (ii) the Net Defaulted Value of the Defaulting Investor's relevant Ordinary Shares at the date of default, subject in each case to a minimum Transfer Price for the aggregate amount of Ordinary Shares compulsorily transferred of one USD ($1.00.-);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* where the Defaulting Investor has contributed more than fifty (50) per cent of its Commitment to the relevant Category and Class, the Transfer Price will be equal to the lesser of fifty (50) per cent of: (i) the Defaulting Investor's Net Defaulted Contribution; and (ii) the Net Defaulted Value of the Defaulting Investor's relevant Ordinary Shares at the date of default, subject in each case to a minimum Transfer Price for the aggregate amount of Ordinary Shares compulsorily transferred of one USD ($1.00.-).

The General Partner shall be authorized, as attorney for the Defaulting Investor, to take all such actions as the General Partner may consider necessary or desirable in order to compulsorily transfer the Defaulting Investor's Ordinary Shares.

The Defaulting Investor shall be liable to pay to the SICAR the following amounts which will be deducted from the Transfer Price payable to the Defaulting Investor: (i) any costs or expenses (including any taxes and legal fees) incurred by the SICAR, the General Partner or their Affiliates in relation to dealing with the Defaulting Investor, (ii) any costs (including interest costs) incurred directly or indirectly as a result of any borrowings entered into in relation to the SICAR to cover any shortfall which results from the actions of the Defaulting Investor, and (iii) any outstanding Accrued Interest, save that the maximum aggregate deduction for costs falling within (i), (ii) or (iii) shall be equal to twenty (20) per cent of the Defaulting Investor's Commitment.

Any purchaser acquiring Ordinary Shares from the Defaulting Investor shall be obliged to meet the Defaulting Investor's Undrawn Commitment (or where it is only purchasing a proportion of the Defaulting Investor's Ordinary Shares, such proportion of its Undrawn Commitment).

- Compulsory conversion

In respect to a given Compartment, the General Partner may compulsorily convert all Ordinary Shares of the Defaulting Investor into a Category and Class of Ordinary Shares reserved for Defaulting Investors (the "Ordinary Shares Compulsorily Converted") as further described in the Special Section of the Private Placement Memorandum.

- Reduce or terminate the Defaulting Investor's Undrawn Commitment In respect to a given Compartment, the General Partner may reduce or terminate the Defaulting Investor's Undrawn Commitment.

- Other remedies

The General Partner may exercise any other remedy available under applicable law.

A Defaulting Investor shall be discharged from all obligations to the SICAR following the compulsory transfer or compulsory redemption of its Ordinary Shares as abovementioned.

The Investors acknowledge and agree that no course of dealing between the SICAR, its General Partner, their Affiliates and the Defaulting Investor and no delay in exercising any right, power or remedy conferred to the General Partner under this Article 13 shall operate as a waiver or otherwise prejudice any such right, power or remedy. In addition the General Partner, acting as general partner of the SICAR, may, in its discretion, institute a legal action against Defaulting Investors for specific performance of their obligations to make the payments under the Drawdown Notice and any other payment to be made by Investors pursuant to this Article 13. Each Investor agrees that, should it become a Defaulting Investor, it will pay on demand all costs and expenses (including lawyers' fees) incurred by or on behalf of the SICAR in connection with the enforcement of this Article 13 against such Defaulting Investor. The payment of such cost and expenses shall not constitute a discharge under the Commitment.

Non-defaulting Limited Shareholders may be delivered an additional Drawdown Notice to make up any shortfall of a Defaulting Investor (not to exceed each Limited Shareholder's Undrawn Commitment).

14. Calculation of the net asset value per ordinary share. The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class within a Compartment will be calculated by the Central Administration Agent under the responsibility of the General Partner with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and with LuxGAAP.

The Net Asset Value per Ordinary Share will be expressed in the applicable reference currency.

The Net Asset Value per Ordinary Share will be rounded down to two (2) decimal places.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class in a Compartment on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Compartment attributable to such Category and Class, being the value of the portion of that Compartment's gross assets less the portion of that Compartment's liabilities attributable to such Category and Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Ordinary Shares of such Category and Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 14 are rules for determining the Net Asset Value per Ordinary Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the SICAR or that Compartment or any Ordinary Shares issued by the SICAR.

In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class in a Compartment will be made in the following manner:

14.1 Assets of a Compartment

The assets of a Compartment shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds from securities sold or any other assets sold but not delivered);

- all bonds, time notes, certificates of deposit, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for in respect of such Compartment;

- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by such Compartment to the extent information thereon is reasonably available;

- all interest accrued on any interest bearing assets owned in respect of such Compartment, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

- the formation expenses of the SICAR, pro rata attributable to the Compartment as may be decided by the General Partner in its absolute discretion, insofar as the same have not been fully amortized; and

- all other assets of any kind and nature, including prepaid expenses and proceeds from swap transaction.

The value of the assets shall be determined as follows:

- the shares, units or interests which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets;

- the shares, units or interests which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued using a valuation technique in accordance with the principles and guidelines of the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV guidelines);

- the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- all other securities, interests and other assets, including debt securities and securities or interests for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets will be valued by the General Partner at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the SICAR with a remaining maturity of less than one year will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

The General Partner may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of a Compartment. This method will then be applied in a consistent way in respect of such Compartment. The Central Administration Agent can rely on such deviations as approved by the General Partner for the purpose of the Net Asset Value calculation.

14.2 Liabilities of a Compartment

The liabilities of a Compartment shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

- all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

- all known liabilities, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the General Partner, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

- an appropriate provision for taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of such Compartment;

- all other liabilities of such Compartment of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law.

In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable in respect of a given Compartment and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

For the purpose of Articles 14.1 and 14.2,

- Ordinary Shares to be issued by in respect of a Compartment will be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time, and until received, the price therefore will be deemed to be an asset of the Compartment;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Ordinary Shares of the Compartment to be redeemed (if any) will be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid out of the Compartment the price therefore will be deemed to be a liability of the Compartment;

- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Accounting Currency will be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Ordinary Share. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner; and

- where on any Valuation Day, the General Partner has, in respect of a given Compartment, contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of the Compartment and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of the Compartment;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of the Compartment and the asset to be delivered by the SICAR will not be included in the assets of the Compartment; provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value will be estimated by the General Partner.

15. Suspension of the calculation of the net asset value per ordinary share, of the issue and the redemption of shares. The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value per Share of one or several Compartments where, in respect of such Compartment(s):

- the Net Asset Value of a substantial portion of the underlying Portfolio Funds are themselves suspended or cannot be determined accurately so as to reflect the value of the assets of the underlying Portfolio Funds as at the Valuation Day; or

- any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of the relevant Compartment are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

- any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned on behalf of the relevant Compartment is not reasonably practicable without being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot be calculated fairly; or

- any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the relevant Compartment's assets or if for any reason the value of any asset of the relevant Compartment which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

- any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the SICAR may not be determined accurately, if such subsidiary is relevant to such a Compartment; or

- any period when any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

- upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the SICAR or any Compartment.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. Any such suspension will be published, if appropriate, by the SICAR and notice of such suspension will be notified to the concerned Shareholders and subscribers, if, according to the General Partner, the suspension will exceed eight (8) calendar days.

Chapter III - Administration and Supervision

16. Determination of the general partner. The SICAR shall be managed by QS GEO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder of the SICAR.

The General Partner may be removed for Cause, following a final decision by a Luxembourg Court, by a resolution of the general meeting of Shareholders taken pursuant to the quorum and majorities required to amend these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, to validly decide on its removal for Cause.

The General Partner may be removed at any time without Cause by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders taken pursuant to the quorum and majorities required to amend these Articles of Incorporation, such decision requiring the approval of the General Partner.

Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the SICAR will be appointed by decision of the general meeting of Shareholders taken pursuant to the quorum and majorities required to amend these Articles of Incorporation.

17. Powers of the general partner. The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the SICAR, to act in the name of the SICAR in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the SICAR's corporate object.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the SICAR.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR, in compliance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and regulations. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the corporate object of the SICAR.

18. Representation of the SICAR. The SICAR will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the individual signature of anyone of the Manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers.

No Limited Shareholder shall represent the SICAR.

19. Liability of the general partner and the limited shareholders. The General Partner shall be liable with the SICAR for all debts and losses, which cannot be recovered out of the SICAR's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the SICAR in any manner or capacity whatsoever except when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the SICAR.

20. Delegation of powers; Agents of the general partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the SICAR as required for the affairs and management of the SICAR, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the SICAR without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such investment adviser's, sub-investment advisers', officer's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

21. Indemnification. Neither the General Partner, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, directors/managers, members, employees, consultants, partners, agents and representatives nor any of their respective Affiliates (collectively, the "Indemnified Parties") will have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the SICAR agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the SICAR) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the SICAR or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the SICAR, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the SICAR or on the part of any agents when acting on behalf of the SICAR; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the SICAR will be liable, responsible and accountable for and will indemnify, pay, protect and hold harmless the SICAR from and against, and the SICAR will not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the SICAR and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the SICAR) which result from the General Partner's fraud, gross negligence or willful misconduct.

In any action, suit or proceeding against the SICAR, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties will have the right to jointly employ, at the expense of the SICAR, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel will be reasonably satisfactory to the SICAR, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed fraud, gross negligence or willful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the SICAR on its behalf under the preceding paragraph.

22. Conflict of interest. The SICAR will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the SICAR is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliate thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, or with an investment proposal advised by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliate thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, or involving any company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliate thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, including any company managed, advised, or promoted by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliates thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, the

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Shareholder, shareholder of the General Partner, Manager, any Affiliates thereof or any entity affiliated to the Quilvest group as applicable, will fully disclose this conflict of interests to the General Partner who will make a decision on such investment.

According to the general principles of Luxembourg law, such decision will be made by the General Partner with loyalty, honesty and good faith provided that the General Partner and its Managers will always act and enter into transactions bona fide on an arm's length basis in what they consider to be the best interest of the SICAR (and not the interest of a given Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof).

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the SICAR and any other company or firm will be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Managers is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or the Managers who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the SICAR will contract or otherwise engage in business will not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

23. Investment committee. The General Partner may form an internal investment committee per Compartment (each an "Investment Committee") with the role, duties and powers will be described in the Private Placement Memorandum.

24. Investor advisory committee. The General Partner may, at any time and in its absolute discretion, establish an investor advisory committee per Compartment (each an "Investor Advisory Committee") with the role, duties and powers will be described in the Private Placement Memorandum.

25. Investment strategy and Criteria. The Board has the power to determine (i) the investment strategy and investment criteria to be applied in respect of each of the Compartments, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR, all within the conditions as shall be set forth by the Board in the Private Placement Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

26. Auditors. The accounting data related in the annual report of the SICAR shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the SICAR.

The Auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2004 Law.

Chapter IV - General meetings - Accounting year - Distributions

27. General meetings of shareholders of the SICAR. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the SICAR will represent the entire body of Shareholders of the SICAR. The general meeting of the Shareholders will deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by these Articles of Incorporation or by law.

General meetings of Shareholders will be called by the General Partner, or by Shareholders holding a minimum of ten (10) per cent of the SICAR's share capital.

The annual general meeting of Shareholders will be held at the SICAR's registered office or at any other location in the City of Luxembourg on the second Thursday of the month of May (unless such date falls on a legal bank holiday, in which case on the next Bank Business Day) at 4 p.m. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2014.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Notices of all general meetings will be sent by registered mail by the Central Administration Agent to all Shareholders at their registered address at least eight (8) calendar days prior to such meeting. Such notices will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper.

The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Without prejudice to the relevant provisions under Article 13, each Share of whatever Category and/or Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a Manager of the SICAR's General Partner.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

As far as permitted by the 1915 Law and these Articles of Incorporation, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.

Any decision to voluntarily withdraw the status of the SICAR as a société d'investissement en capital à risque will require the prior written approval of the CSSF and the unanimous approval of all Shareholders.

28. General meetings of shareholders of a compartment, Class or category. The Shareholders of a Compartment, Class or Category of Shares issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment, Class or Category of Shares, as the case may be.

The provisions of Article 27 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager of the SICAR's General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Category, a Class or a Compartment, are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the SICAR, affecting the rights of the Shareholders of any Compartment, Category or Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Compartment, Category or Class, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Compartment, Category or Class in compliance with the 1915 Law.

29. Accounting year. The accounting year of the SICAR shall commence on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first day of December of the same year.

30. Distributions. The right to distributions and the rights to capital reimbursement of each Class or Category of Shares, with regard to any Compartment, are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum. No distribution can take place if, following this distribution, the capital of the SICAR would fall below the minimum capital provided for by law.

Chapter V - Final provisions

31. Custodian. To the extent required by law, the SICAR shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian"). The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the 2004 Law.

If the Custodian desires to withdraw from the custody agreement, the Board shall use its best endeavors to find another bank to be custodian in place of the withdrawing Custodian, and the Board shall appoint such bank as custodian of the SICAR's assets. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

32. Dissolution of the SICAR. At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided for by law and these Articles of Incorporation, the SICAR may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to (i) the approval of the General Partner; and (ii) the quorum and majority requirements referred to in Article 36.

The SICAR shall not be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

In the cases mentioned under the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation, subject to prior CSSF approval.

The issue of new Shares by the SICAR shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the SICAR shall be proposed.

33. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the Shareholders. The proceeds of the liquidation of the SICAR, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in the relevant Compartment, Category and Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

34. Termination of a compartment, Class and/or Category. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any Class or Category within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment, Class or Category, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to offer to the Shareholders of such Compartment, Class or Category to redeem all the Shares of the relevant Compartment,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Class or Category at the then applicable Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The SICAR shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Compartment, Class or Category prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription or redemption, if any, shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

In addition, the general meeting of Shareholders of any Compartment, Class or Category may, upon proposal from the General Partner, redeem all the Shares issued in respect of the relevant Compartment, Class or Category and refund to the Shareholders the then applicable Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders that shall decide by resolution taken by simple majority of those present and represented.

At the close of the liquidation of the Compartment, Class or Category, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment must be deposited in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation within nine (9) months as from the date of the decision to liquidate the Compartment, Class or Category concerned. In case this is not possible within this delay, an authorization for the extension of the deadline must be requested from the CSSF. The proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has lapsed.

All redeemed Shares shall be cancelled by the SICAR. The termination of a Compartment will have no implication on the remaining Compartments or on the SICAR as a whole. Only the liquidation of the last remaining Compartment will result in the liquidation of the SICAR itself.

35. Amalgamation, Division or Transfer of compartments. Under the same conditions as set out in Article 34, the General Partner has the right to amalgamate or divide any Compartment or to transfer one or more Compartments to another Luxembourg based SICAR. In the case of the amalgamation or division of Compartments, the existing Shareholders of the respective Compartments have the right to require the redemption by the SICAR of their Shares. Such redemption request will be carried out by the SICAR within a reasonable period of time subject to the availability of liquid assets.

36. Amendments to the articles of incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law and with the prior approval of the General Partner (except in the case provided for under Article 16). Each amendment to these Articles of Incorporation entailing a variation of rights of a Compartment or Class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders and of a separate meeting of the Shareholders of the relevant Compartment or Class of Shares and with the prior approval of the General Partner (except in the case provided for under Article 16).

37. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law.

38. Transitory dispositions. The first financial year will begin on the date of the formation of the SICAR and will end on 31 December 2013.

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2014.

Subscription and Payment

The initial share capital of the SICAR is subscribed as follows:

Founder Share:

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
QS GEO S.a r.l.	USD 3.-	3

Ordinary Shares of Class C:

Subscriber	Subscribed capital	Number of ordinary shares
Quilvest Europe S.A.	USD 49,997.-	49,997

The Founder Share and the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the SICAR, as has been proven to the notary.

Annual reports

The Board shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the SICAR and details of the financial performance of the SICAR to each financial year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Audited annual reports will be made available for public inspection at the registered office of the SICAR and the latest annual report shall be available at least fifteen (15) Bank Business Days before the annual general meeting.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the SICAR as a result of its incorporation, are estimated at approximately five thousand euros.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1) The SICAR's registered office is fixed at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The following is appointed independent auditor: KPMG Audit., having its registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The term of office of the independent auditor shall end at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2014..

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

(1) QS GEO S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Maître Kristof MEYNAERTS, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux autorités d'enregistrement.

(2) Quilvest Europe S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Maître Kristof MEYNAERTS, juriste, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux autorités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre Préliminaire - Définitions

Dans les présents Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est donné ci-dessous:

«Action de l'Actionnaire commandité»	action de l'Actionnaire commandité détenue par le Commandité dans le capital de la SICAR en sa capacité d'actionnaire commandité
«Actionnaire commandité»	QS GEO S.à r.l. qui détient trois (3) Actions de l'Actionnaire commandité et qui assumera, en tant qu'actionnaire commandité, une responsabilité illimitée pour toute obligation ne pouvant être honorée à partir des actifs de la SICAR
«Actionnaires»	les détenteurs des Actions, à savoir les Actionnaires commanditaires et/ou l'Actionnaire commandité, selon le cas
«Actionnaires commanditaires»	les porteurs d'Actions ordinaires de toute Catégorie et Classe (actions ordinaires de commanditaires) dont la responsabilité est limitée au montant de leur investissement dans la SICAR
«Actions»	les actions du capital de la SICAR, y compris les Actions de l'Actionnaire commandité détenues par le Commandité et les Actions ordinaires de tout Compartiment, Catégorie et Classe détenues par les Actionnaires commanditaires

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«Actions ordinaires»	les actions ordinaires de toute Catégorie et Classe (actions ordinaires de commanditaire) dans un Compartiment détenues par les Actionnaires commanditaires dans le capital de la SICAR
«Actions ordinaires obligatoirement converties»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13
«Actions proposées»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.1
«Affiliés»	toute personne morale ou autre entité qui, vis-à-vis de la Personne concernée, agit directement ou indirectement en tant que société holding, filiale de cette société holding ou en tant que filiale. Une entité est considérée comme la société holding d'une autre entité lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote. Elle est considérée comme la filiale d'une Personne lorsque cette dernière détient la majorité de ses droits de vote
«Agent d'administration centrale»	Quilvest Luxembourg Services S.A., ou toute autre Personne nommée ultérieurement en tant qu'agent d'administration centrale de la SICAR
«Appel de fonds»	appel effectué par le Commandité afin de demander aux Actionnaires commanditaires de verser l'intégralité ou une partie de leurs Engagements non appelés conformément aux modalités de l'Avis de tirage
«Article»	un article des présents Statuts
«Avis de cession»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.1
«Avis de tirage»	au titre de chaque Catégorie et Classe d'un Compartiment, l'avis par lequel le Commandité informe chaque Actionnaire commanditaire de la Catégorie et Classe d'un Compartiment concernées d'un Appel de fonds et demande à l'Actionnaire commanditaire concerné de verser au profit de la Catégorie et Classe d'un Compartiment concernées l'intégralité ou une partie de ses Engagements non appelés restants. L'Avis de tirage précise, pour chaque Actionnaire commanditaire, le montant à verser par ce dernier, le numéro de compte sur lequel le paiement doit être effectué et la Date d'appel de fonds
«Avis du Commandité»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.3
«Catégorie»	une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions ordinaires au sein d'une Classe pouvant être souscrite(s)
«Cédant proposé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.1
«Cession proposée»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.1
«Cessionnaire proposé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.1
«Classe(s)»	une ou plusieurs Classe(s) d'Actions disponible(s) dans un compartiment, à laquelle ou auxquelles s'applique une structure de frais, une politique de dividende, une devise de référence ou une politique de couverture spécifiques
«Clôture ultérieure»	à l'égard d'un Compartiment, Date de clôture située entre la Première date de clôture et la Date de clôture finale incluse
«Comité de conseil des Investisseurs»	se reporter à la définition donnée à l'Article 24
«Comité d'investissement»	se reporter à la définition donnée à l'Article 23
«Commandité»	QS GEO S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise chargée de la gestion de la SICAR
«Compartiment»	un compartiment de la SICAR, quel qu'il soit, en accord avec l'article 3 de la Loi de 2004
«Conseil»	le conseil des Gérants du Commandité
«Contrat de souscription»	le contrat de souscription conclu entre un Investisseur et la SICAR en vertu duquel: - l'Investisseur s'engage, entre autres, à souscrire des Actions ordinaires d'une Catégorie et d'une Classe spécifiques d'un Compartiment pour un montant maximum donné, lequel sera payable au profit desdites Catégorie et Classe d'un tel Compartiment dans son intégralité ou en partie contre l'émission d'Actions ordinaire de la Catégorie et de la Classe concernées d'un tel compartiment lorsque l'Investisseur reçoit un Avis de tirage; et - la SICAR s'engage à émettre des Actions ordinaires entièrement libérées de la Catégorie et de la Classe concernées d'un Compartiment au profit de l'Investisseur, à condition que l'Engagement de l'Investisseur soit appelé et versé
«Contribution de péréquation»	montant de l'Engagement à verser par les Investisseurs ultérieurs à la Catégorie et la Classe d'un Compartiment concernées correspondant au montant cumulé de leur Engagement ayant déjà été appelé et versé par les Investisseurs précédents tel que défini dans le Private Placement Memorandum

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«Contribution nette en défaut»	montant net de la contribution d'un Investisseur défaillant pour l'émission d'Actions ordinaires d'une Catégorie et d'une Classe données correspondant au Montant versé par ledit Investisseur défaillant au titre de ces Actions ordinaires moins les éventuelles Distributions versées à ce dernier jusqu'à la date du défaut
«CSSF»	Commission de Surveillance du Secteur Financier (autorité luxembourgeoise), ou tout successeur éventuel
«Date d'appel de fonds»	date à laquelle un Appel de fonds est payable par les Actionnaires commanditaires, déterminée conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum
«Date de clôture»	à l'égard de chaque Compartiment, la date définie par le Commandité à laquelle les Contrats de souscription ont été reçus et acceptés par le Commandité pour ce Compartiment
«Date de clôture finale»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Dépenses courantes»	les dépenses d'exploitation telles que définies dans le Private Placement Memorandum
«Dépositaire»	tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, pouvant être nommé en tant que dépositaire de la SICAR
«Devise de comptabilité»	devise de consolidation des comptes de la SICAR, à savoir l'USD
«Distribution»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Droit de préemption»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.3
«Engagement»	à l'égard de chaque Compartiment, engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions ordinaires de toute Catégorie ou Classe d'un tel Compartiment et à les payer dans les délais et conformément aux modalités définis à l'Article 8 et résumés dans le Contrat de souscription signé par l'Investisseur concerné
«Engagement minimum»	montant minimum de l'Engagement que chaque Investisseur doit placer dans une Catégorie et une Classe données d'un Compartiment
«Engagements non appelés»	portion de l'Engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions ordinaires de toute Catégorie, Classe et Compartiment conformément au Contrat de souscription correspondant qui n'a pas encore été appelée et versée au profit de la Catégorie et de la Classe concernées
«EUR» ou «€»	fait référence à l'Euro, la monnaie ayant cours légal dans les Etats membres de l'Union Européenne qui ont adopté une monnaie unique conformément au Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
«Frais de cession»	tous les frais attribuables à un Compartiment en lien avec la réalisation d'investissements ou en rapport avec la réalisation de distribution en nature (in specie)
«Frais de constitution»	les frais, coûts et dépenses tels que définis dans le Private Placement Memorandum
«Gérant»	tout membre du Conseil
«Intérêt couru»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13
«Intérêt moratoire»	si applicable à l'égard d'un Compartiment, intérêt payable par un Investisseur ultérieur au titre de sa Contribution de péréquation conformément aux dispositions pour un tel Compartiment dans le Private Placement Memorandum
«Investisseurs»	les Investisseurs éligibles ayant signé un Contrat de souscription (pour éviter toute ambiguïté, ce terme comprendra, le cas échéant, les Actionnaires)
«Investisseurs bénéficiaires»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.3
«Investisseur défaillant»	un Investisseur déclaré défaillant par le Commandité conformément à l'Article 13
«Investisseurs éligibles»	les investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi de 2004. Au sens de cette loi, un investisseur qualifié est un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti; et b) il investit un minimum de 125.000 euros dans la société; ou c) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque. Les conditions de l'article 2 de la Loi de 2004 ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la SICAR
«Investisseur en retard	se reporter à la définition donnée à l'Article 13

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de paiement»	
«Investisseur précédent»	tout Investisseur dans la Catégorie et la Classe concernées d'un Compartiment au profit duquel des Actions ordinaires ont été émises par la SICAR avant l'émission de nouvelles Actions ordinaires aux Investisseurs ultérieurs dans ces mêmes Catégorie et Classe
«Investisseur ultérieur»	un Investisseur dont l'Engagement a été accepté à une date de Clôture ultérieure
«Jour d'évaluation»	tout Jour ouvré bancaire déterminé pour chaque Compartiment par le Commandité pour le calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action comme défini dans le Private Placement Memorandum
«Jour ouvré bancaire»	tout jour où les banques sont ouvertes pour la journée entière à Luxembourg
«LIBOR»	taux interbancaire offert à Londres (London Interbank Offered Rate)
«Loi de 1915»	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée
«Loi de 2004»	la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée
«Motif»	Le terme «Motif» se limite aux événements suivants: (a) toute action en cours visant à déclarer le Commandité en faillite ou à le soumettre à toute procédure prévue par une loi sur les faillites; (b) un ordre donné, une résolution adoptée ou une action présentée en vue de la liquidation du Commandité ou de la nomination d'un liquidateur provisoire pour le Commandité, ou toute action en cours visant cette nomination; (c) une mise en redressement judiciaire ou une demande de mise en redressement judiciaire au titre du Commandité; (d) la nomination de tout administrateur provisoire (receiver, manager ou administrative receiver) au titre du Commandité ou toute action en cours portant sur une telle nomination; (e) la conclusion par le Commandité d'un compromis ou d'un arrangement avec ses créanciers; ou (f) tout cas de fraude, négligence grave ou manquement délibéré du Commandité
«Partie indemnisée»	se reporter à la définition donnée à l'Article 21
«Période d'engagement»	à l'égard de chaque Compartiment, la période spécifiée pour un tel Compartiment dans le Private Placement Memorandum, pendant laquelle il est prévu que tous les Engagements des Investisseurs de tels Compartiments à souscrire des Actions ordinaires de toute Catégorie ou Classe en vertu du Contrat de souscription soient appelés et versés au compte de la Catégorie ou Classe d'un tel Compartiment concernée sauf disposition contraire contenue dans le Private Placement Memorandum
«Personne»	toute société, société à responsabilité limitée, fonds, partenariat, succession, association sans personnalité morale ou autre entité juridique
«Personne non autorisée»	toute Personne, lorsque le Commandité estime, à son entière discrétion, que la détention d'Actions ordinaires de tout Compartiment, Catégorie et Classe par cette dernière (i) peut nuire aux intérêts des Actionnaires existants ou de la SICAR ou d'un Compartiment, (ii) peut se traduire par une violation de la loi ou de la réglementation, du Luxembourg ou d'ailleurs, ou (iii) pourrait exposer la SICAR ou un Compartiment à des taxes ou autres désavantages réglementaires, à des amendes ou pénalités qui n'auraient pas autrement lieu d'être; le terme «Personne non autorisée» comprend tout Investisseur ne répondant pas (dorénavant) à la définition des Investisseurs éligibles donnée ci-dessus
«Portefeuille»	Toute structure tierce de placement collectif de toute sorte ou nature, ayant la personnalité juridique ou non, étant régulée ou non, basée dans toute juridiction, et établie pour l'investissement direct ou indirect via acquisition, augmentation de capital ou investissements dans la dette, considérés comme actifs assujetti à la Loi de 2004 et la Circulaire 06/241
«Première date de clôture»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Private Placement Memorandum»	le private placement memorandum de la SICAR, tel que complété en tant que de besoin
«Prix d'émission»	se reporter à la définition donnée à la Section 11.7
«Prix de cession»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13
«Prix proposé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2.1
«Produit net»	le produit en espèces reçu par la SICAR à l'égard d'un Compartiment émanant d'une cession, réalisation, refinancement (en partie ou totalité) ou toute autre réception à l'égard de l'investissement d'un Compartiment (incluant, à des fins de clarification, toute marge brute ou revenu d'exploitation générés par de tels investissements) après déduction des Frais de cession

«Réviseur d'entreprises agréé»	KPMG Audit, ou tout autre réviseur d'entreprises agréé nommé ultérieurement en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAR
«Section»	une section du Private Placement Memorandum
«Section spéciale»	la section spéciale du Private Placement Memorandum qui définit les caractéristiques spécifiques des différents Compartiments
«SICAR»	QS GEO Mandates SCA SICAR, société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société en commandite par actions
«Statuts»	les statuts de la SICAR, tels que modifiés ou complétés en tant que de besoin
«Trust affilié»	se reporter à la définition donnée à l'Article 12.2
«USD» ou «$»	dollars des Etats-Unis d'Amérique
«Valeur nette d'inventaire» ou «VNI»	la valeur nette d'inventaire de la Catégorie et Classe concernées telle que calculée conformément à l'Article 14
«Valeur nette en défaut»	la somme de (i) un montant équivalent à l'intérêt au prorata de l'Investisseur défaillant dans les actifs nets de du Compartiment concerné, sur la base de la dernière Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire communiquée aux Actionnaires avant la date du défaut par l'Investisseur défaillant, et (ii) des Engagements versés par l'Investisseur défaillant depuis ce Jour d'évaluation, moins (iii) les Distributions versées à l'Investisseur défaillant depuis ce Jour d'évaluation

STATUTS

Chapitre I er . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

1. Dénomination. Il est constitué par les présentes une SICAR entre le Commandité, en sa capacité d'Actionnaire commandité, les Actionnaires commanditaires et toute personne qui pourrait devenir propriétaire des Actions, sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination QS GEO Mandates SCA SICAR.

2. Siège social. Le siège social de la SICAR est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Commandité est autorisé à transférer le siège social de la SICAR dans les limites de la commune au sein de laquelle est situé le siège social de la SICAR.

Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

Si des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la SICAR venaient à se produire ou étaient jugés imminents, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aurait toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Commandité.

3. Durée. La SICAR est constituée pour une durée illimitée.

4. Objet. L'objet exclusif de la SICAR est d'investir les fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, dans tout type de placements en capital à risque répondant aux objectifs de lancement, de développement et d'introduction en bourse tels que définis dans l'article 1 de la Loi de 2004.

La SICAR peut prendre toutes mesures et effectuer toutes transactions qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans la plus large mesure permise par la Loi de 2004 et par la circulaire de la CSSF 06/241.

La stratégie et les critères d'investissement de chaque Compartiment de la SICAR seront décrits plus en détail par le Commandité conformément à l'Article 17 des présentes et figureront dans le Private Placement Memorandum.

Chapitre II - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

5. Capital social. Le capital social initial de la SICAR au moment de sa constitution est fixé à cinquante mille USD (50.000,00 USD) et est représenté par:

(i) trois (3) Actions de l'Actionnaire commandité sans valeur nominale, entièrement libérées et détenues par le Commandité qui assumera, en sa qualité d'Actionnaire commandité, une responsabilité illimitée pour toute obligation ne pouvant être honorée à partir des actifs de la SICAR; et

(ii) quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (49.997) Actions ordinaires de Classe C sans valeur nominale, entièrement libérées et détenues par les Actionnaires commanditaires dont la responsabilité se limite à leur contribution au capital.

Le capital social minimum de la SICAR est fixé, conformément aux dispositions de la Loi de 2004, à un million d'euros (1.000.000,00 EUR) ou l'équivalent dans la devise appropriée et devra être atteint dans un délai de douze (12) mois à

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

compter de la date à laquelle la SICAR a reçu l'agrément de la CSSF en tant que société d'investissement en capital à risque.

Le capital social de la SICAR devra à tout moment être égal à sa Valeur nette d'inventaire, telle que définie à l'Article 14 des présentes.

Pour des raisons de consolidation, la Devise de comptabilité de la SICAR est le USD.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué à la suite de l'émission par la SICAR de nouvelles Actions entièrement libérées ou du rachat par la SICAR d'Actions existantes auprès de ses Actionnaires.

6. Forme des actions. Les Actions de la SICAR seront émises sous forme nominative uniquement. La délivrance de certificats est exclue.

Les Actions ordinaires sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées. Des fractions d'Actions ordinaires jusqu'à deux (2) décimales pourront être émises et le Compartiment concerné sera en droit de recevoir tout ajustement correspondant.

Toutes les Actions nominatives émises par la SICAR seront inscrites dans le registre des Actionnaires, qui sera tenu par la SICAR ou par une ou plusieurs personnes désignées par la SICAR à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la SICAR, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires atteste de son droit de propriété sur les Actions nominatives concernées. La SICAR ne délivrera pas de certificats témoignant de cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa participation.

Sous réserve des dispositions des Articles 8 et 12, toute cession d'Actions nominatives doit être inscrite au registre des Actionnaires. Cette inscription doit être signée par un directeur du Commandité ou tout autre représentant de ce dernier ou par toute autre personne dûment autorisée à le faire par le Commandité.

Les Actionnaires fourniront à la SICAR une adresse à laquelle seront envoyées toutes les notifications et les communications. Cette adresse sera inscrite au registre des Actionnaires.

Dans le cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la SICAR pourra faire mention de ce fait au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la SICAR ou à toute autre adresse fixée par celle-ci en tant que de besoin, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la SICAR par ledit Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires au moyen d'une déclaration écrite envoyée à la SICAR à son siège social, ou à toute autre adresse qui pourra être fixée par la SICAR.

La SICAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur l'Action doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette participation à l'égard de la SICAR. La SICAR pourra suspendre tous les droits attachés à l'Action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée. Dans le cas de coActionnaires, la SICAR se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la SICAR peut considérer comme étant le représentant de tous les codétenteurs, ou à tous les coActionnaires ensemble, à son entière discrétion.

La SICAR peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais participent aux distributions et aux produits de liquidation de la SICAR sur une base proportionnelle.

Les Paiements de distributions seront, le cas échéant, effectués au profit des Actionnaires par virement bancaire. Toutefois, le Commandité et/ou les Actionnaires réunis en assemblée générale (selon le cas) sont autorisés à effectuer des distributions/paiements en nature au titre des dividendes annuels et intérimaires.

7. Compartiments, Classes et Catégories d'actions. Le Commandité peut, à tout moment et de manière discrétionnaire, créer un ou plusieurs Compartiments pour une durée limitée ou illimitée, le cas échéant avec la possibilité d'étendre la durée d'un Compartiment donné. A la date d'échéance d'un Compartiment, la SICAR rachètera toutes les Actions de la ou les Classe(s) d'Actions concernée(s) en conformément avec l'Article 9.2, nonobstant les dispositions de l'Article 34.

A chaque prorogation d'un Compartiment, les Actionnaires enregistrés devront être notifiés par écrit, par un avis envoyé à leur adresse d'enregistrement telle qu'inscrite dans le registre des Actions de la SICAR, un mois avant que la prorogation ne deviennent effective. Le Private Placement Memorandum devra indiquer la durée de chaque Compartiment et, si applicable, sa prorogation.

Les produits de l'émission de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment devront être investis dans des actifs permis par la Loi de 2004, conformément à la politique et les critères d'investissement tels que déterminés par le Commandité pour ce Compartiment.

La SICAR devra être considérée comme une seule entité légale; cependant, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du Code civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne seront responsable que des dettes, engagements et obligations qui sont attribuable à ce Compartiment. Concernant les Actionnaires, chaque Compartiment devra être traité comme une entité séparée, conformément avec l'Article 3 de la Loi de 2004.

Le Commandité peut, à son entière discrétion et à tout moment, émettre des Actions ordinaires dans différentes Classes et/ou Catégories de différents Compartiments qui pourront emporter différents droits et obligations, entre autres concernant leur devise de référence, politique de distribution, Engagement minimum, montants de participation, inves-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tisseurs cibles ou structure de tarifications, tel qu'il sera décrit plus précisément dans le Private Placement Memorandum. Ces Classes et Catégories d'Actions ordinaires seront émises conformément aux exigences de la Loi de 2004 et de la Loi de 1915, et figureront dans le Private Placement Memorandum.

Les montants investis dans les différentes Catégories et/ou Classes appartenant à un même Compartiment sont eux-mêmes investis dans des investissements communs sous-jacents.

Les Actionnaires de la même Catégorie et/ou Classe seront traités sur un pied d'égalité proportionnellement au nombre d'Actions ordinaires qu'ils détiennent.

Les frais non attribuables à un Compartiment seront répartis entre tous les Compartiments par rapport aux Engagements respectifs de ces Compartiments.

8. Emission d'actions. Les Engagements des Investisseurs seront payables, en totalité ou en partie, à hauteur de l'Engagement de ces Investisseurs, à la Catégorie et Classe concernées dans le Compartiment concerné à la date spécifiée dans tout Avis de tirage envoyé par le Commandité aux Investisseurs.

Le Commandité peut, à tout moment avant la fin de la Période d'engagement (ou après la fin de la Période d'engagement mais dans les limites prévues à la Section 11.5), à sa discrétion, appeler les Engagements des Investisseurs sous forme de paiements échelonnés qu'il jugera nécessaires à son entière discrétion requis par le Compartiment concerné. Pour éviter toute ambiguïté, le Commandité est également autorisé à procéder à des Appels de fonds pour acquitter les Frais de constitution, les Dépenses courantes ainsi que tous les autres frais et dépenses incombant à la SICAR (y compris, pour éviter toute ambiguïté, les Commissions de gestion) et pour constituer une réserve sous forme de fonds de roulement, si attribuable au Compartiment concerné.

Les Appels de fonds seront généralement effectués en envoyant aux Investisseurs concernés un Avis de tirage dix (10) jours civils avant la Date d'appel de fonds. Le Commandité peut décider de réduire ce délai, à sa discrétion et dans la limite du raisonnable, sous réserve d'un préavis minimum de cinq (5) jours civils.

La SICAR s'engage à émettre des Actions ordinaires entièrement libérées de la Catégorie et de la Classe concernées dans le Compartiment Concerné au profit de l'Investisseur, à condition que l'Engagement de l'Investisseur soit appelé et versé conformément à l'Avis de tirage en question.

Pour éviter toute ambiguïté, si un Investisseur n'a procédé à aucun paiement lors de l'exécution de son Contrat de souscription, l'Engagement non appelé de cet Investisseur sera, à ce moment, égal à son Engagement.

Le Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence d'émission des Actions ordinaires; le Commandité peut, en particulier, décider que les Actions ordinaires ne devront être émises que durant une ou plusieurs clôtures, périodes d'émission ou à toute autre fréquence tel que précisé dans le Private Placement Memorandum et que les Actions ordinaires seront seulement émises aux Investisseurs éligibles ayant souscrit un Contrat de souscription contenant notamment un engagement irrévocable et une demande de souscription, pendant une certaine période, à des Actions ordinaires pour un montant total déterminé dans le Contrat de souscription.

Le Commandité est autorisé, sans aucune restriction, à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et sans valeur nominale de toute Catégorie et/ou Classe de tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Aucune Action ne sera émise pendant toute période au cours de laquelle le calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire d'un Compartiment, d'une Classe et Catégorie donnés est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 15.

Dans les limites autorisées par les lois et réglementations en vigueur au Luxembourg, tout Contrat de souscription peut contenir des dispositions spécifiques ne figurant pas dans d'autres Contrats de souscription.

Le Commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre agent dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Sauf mention dans le Private Placement Memorandum à l'égard d'un Compartiment spécifique, les Actions de chaque Classe et/ou Catégorie émises dans tout Compartiment seront offertes au Prix d'émission. Le Commandité peut augmenter un tel Prix d'émission par tous frais et dépenses ainsi que par des Intérêts moratoires et Contributions de péréquation, tels que déterminés par le Commandité et détaillés dans le Private Placement Memorandum. Toute condition à laquelle sera soumise l'émission d'Actions sera décrite dans le Private Placement Memorandum. Les Actions ne seront attribuées que sur acceptation de la souscription et après paiement du Prix d'émission. Le Prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions.

Le nombre d'Actions ordinaires de toute Catégorie ou Classe émises dans tout Compartiment au profit de tout Investisseur au titre de tout Appel de fonds correspondra au montant versé par l'Investisseur en vertu de l'Avis de tirage correspondant, divisé, le cas échéant, par le Prix d'émission par Action ordinaire de la Catégorie et Classe concernées dans le Compartiment concerné.

Le Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou refuser toute demande de souscription pour les Actions ordinaires de toute Catégorie et/ou Classe dans un ou plusieurs Compartiments. Le Commandité peut également restreindre ou empêcher la détention d'Actions ordinaires de toute Catégorie et/ou Classe dans tout Compartiment par toute Personne non autorisée, telle que déterminée par ce dernier, ou demander à tout souscripteur de lui fournir des informations qu'il jugera nécessaires afin de déterminer si ledit souscripteur est, ou est susceptible de devenir, une

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Personne non autorisée. Le Commandité peut, à tout moment et en tant que de besoin, à son entière discrétion, sans encourir de responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente d'Actions de toute Catégorie et/ou Classe dans un ou plusieurs Compartiments.

Par ailleurs, le Commandité peut décider, à son entière discrétion et sans avoir à fournir de justification, de réduire l'Engagement de tout Actionnaire commanditaire tel que défini dans le Contrat de souscription de cet Actionnaire commanditaire et, par conséquent, de ne pas accepter ou de n'accepter qu'une partie de l'Engagement de ce dernier en l'informant par écrit. Si le Commandité prend cette décision, le nombre d'Actions ordinaires que cet Investisseur s'est engagé à souscrire conformément à son Contrat de souscription ainsi que son Engagement seront réduits en conséquence.

9. Rachat d'actions ordinaires.

9.1 Rachat d'Actions ordinaires à la demande des Actionnaires commanditaires

Sauf mention contraire dans le Private Placement Memorandum, les Compartiments sont de type fermé. Par conséquent, la SICAR ne rachète pas les Actions ordinaires d'un Compartiment sur demande des Actionnaires commanditaires, sauf mention contraire à l'égard d'un Compartiment dans le Private Placement Memorandum.

9.2 Rachat forcé d'Actions Ordinaires

9.2.1 Rachat forcé à des Personnes non autorisées

Si le Commandité découvre, à tout moment, que des Actions ordinaires sont détenues par une Personne non autorisée, seule ou conjointement avec toute autre Personne, directement ou indirectement, il peut procéder, à son entière discrétion et sans encourir aucune responsabilité, au rachat ou au transfert forcé de tout ou partie des Actions ordinaires détenues par une telle Personne non autorisée à leur dernière Valeur nette d'inventaire disponible. En cas de rachat forcé, le paiement du produit du rachat sera constitué de montants en espèces disponibles pour distribution aux Actionnaires commanditaires au niveau du Compartiment concerné.

Tous impôts, commissions et autres frais encourus au titre du rachat ou transfert forcé susmentionné (y compris les impôts, commissions et frais encourus dans tout pays dans lequel les Actions ordinaires sont vendues) seront soustraits du prix à payer à la Personne non autorisée conformément au rachat ou transfert forcé susmentionné.

Pour éviter toute ambiguïté, un transfert forcé effectué conformément au présent Article 9.2.1 ne sera pas soumis aux dispositions de l'Article 12.2. De surcroît, les Actions ordinaires rachetées par la SICAR ne peuvent être réémises et seront annulées conformément à la loi en vigueur.

9.2.2 Autres possibilités de rachat forcé

Les Actions ordinaires peuvent faire l'objet d'un rachat forcé dès lors (i) que le Commandité estime qu'une telle mesure est dans l'intérêt de la SICAR ou d'un Compartiment spécifique, et (ii) qu'une Distribution doit être effectuée au moyen d'un rachat forcé conformément l'Article 30, sous réserve des modalités que définira le Commandité et dans les limites prévues par la loi, le Private Placement Memorandum et les présents Statuts. Les Actions ordinaires de tout Compartiment, Catégorie et Classe peuvent alors être rachetées à la discrétion du Commandité sur une base proportionnelle entre les Actionnaires commanditaires concernés.

Les Actions ordinaires faisant l'objet d'un rachat forcé seront rachetées à leur Valeur nette d'inventaire calculée à la date précisée dans l'avis de rachat forcé correspondant envoyé par le Commandité.

La Valeur nette d'inventaire sera payée aux Actionnaires commanditaires n'ayant pas le statut de Personnes non autorisées au plus tard quinze (15) Jours ouvrés bancaires à compter de la date à laquelle le rachat forcé est intervenu, à moins que des restrictions légales, telles que des contrôles des changes ou des limitations des mouvements de capitaux, ou toute autre circonstance échappant au contrôle du Commandité n'empêchent le virement du produit du rachat vers le pays de destination. Quoi qu'il en soit, le Commandité se réserve le droit d'ajourner le paiement du produit du rachat pendant quarante (40) Jours ouvrés bancaires supplémentaires.

Sans préjudice des dispositions spécifiques du Private Placement Memorandum concernant le paiement des Distributions au moyen d'un rachat forcé, le Commandité peut, à son entière discrétion mais avec l'approbation de l'Actionnaire commanditaire concerné, décider de verser le prix de rachat à cet Actionnaire commanditaire partiellement ou entièrement en nature en allouant à cet Actionnaire des investissements provenant du pool d'actifs créé en relation avec le Compartiment concerné et dont la valeur est égale, à la date du calcul du prix de rachat, à celle des Actions ordinaires faisant l'objet du rachat forcé. Dans un tel cas, la nature et le type d'actifs à transférer seront déterminés de manière juste et raisonnable, sans que cela porte préjudice aux intérêts des autres Actionnaires commanditaires, et la valorisation utilisée sera confirmée dans un rapport spécial du Réviseur d'entreprises agréé. Les frais occasionnés par un tel transfert seront supportés par le bénéficiaire.

10. Nantissement d'actions. Les Actions ordinaires ne pourront pas être nanties ou octroyées en tant que sûreté, à autre Actionnaire commanditaire ou d'une quelconque tierce partie, sans l'accord écrit préalable du Commandité.

11. Conversion d'actions. Les conversions d'un Compartiment, Catégorie et Classe d'Actions ordinaires dans un autre Compartiment, Catégorie et Classe d'Actions ordinaires ne sont pas autorisées sauf disposition contraire à l'Article 13.

12. Restrictions applicables au transfert et à la propriété d'actions.

12.1 Transfert des Actions de l'Actionnaire commandité

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les restrictions applicables aux transferts telles que définies dans le présent Article 12 ne s'appliquent pas aux transferts des Actions de l'Actionnaire commandité.

12.2 Transfert d'Actions ordinaires

12.2.1 Avis de transfert

Lorsqu'un Actionnaire commanditaire (le «Cédant proposé») souhaite transférer (le «Transfert proposé») tout ou partie de ses Actions ordinaires (les «Actions proposées») à une Personne (le «Bénéficiaire proposé»), le Cédant proposé devra donner au Commandité un préavis écrit au plus tard trente (30) Jours ouvrés bancaires avant le Transfert proposé Avis de transfert»). L'Avis de transfert devra:

(a) préciser le nom et l'adresse du Bénéficiaire proposé;

(b) indiquer le prix de vente du Transfert proposé (le «Prix proposé»), le nombre ainsi que la Catégorie et la Classe d'Actions ordinaires du Compartiment concerné à transférer (conjointement avec tous les droits qui y sont alors rattachés), le montant de l'Engagement non appelé du Cédant proposé transféré par celui-ci, l'identité de l'agent du Cédant proposé désigné pour la vente des Actions proposées (le cas échéant) ainsi que toute autre information relative au Transfert proposé telle que jugée nécessaire par le Commandité à son entière discrétion;

(c) inclure une déclaration par laquelle le Cessionnaire proposé confirme (i) être un Investisseur éligible; et (ii) de prendre toutes les obligations du Cédant proposé (tel que, sans toutefois s'y limiter, les engagements restants); et

(d) être contresigné par le Bénéficiaire proposé.

12.2.2 Transfert à des Affiliés et/ou des Trusts affiliés

A condition que le Cédant proposé envoie un Avis de transfert au Commandité, le Transfert d'Actions à l'une quelconque des personnes suivantes ne sera pas soumis au Droit de préemption décrit à l'Article 12.2.3:

(a) un Affilié de ce Cédant proposé; ou

(b) un trust détenant les Actions proposées pour le seul bénéfice du Cédant proposé (le «Trust affilié»).

Si, à un quelconque moment après que le Transfert proposé a été effectué en faveur d'un Affilié ou d'un Trust affilié, le Bénéficiaire proposé cesse d'être un Affilié ou un Trust affilié du Cédant proposé, alors le Bénéficiaire proposé restituera toutes les Actions proposées de la SICAR au Cédant proposé, à un Affilié du Cédant proposé ou à un Trust affilié du Cédant proposé dès que possible dans la limite du raisonnable.

12.2.3 Droit de préemption des Actionnaires commanditaires

Lors de la réception d'un Avis de transfert dont le Bénéficiaire proposé n'est pas un Affilié ou un Trust affilié, le Commandité, agissant au titre de la SICAR, aura le droit d'acheter l'intégralité (et non une partie uniquement) des Actions proposées ou de désigner un Investisseur qui achètera l'intégralité (et non une partie uniquement) desdites Actions auprès du Cédant proposé au Prix proposé (le «Droit de préemption»).

Le Commandité agissant au titre de la SICAR disposera d'une période de trente (30) Jours ouvrés bancaires à compter de la réception de l'Avis de transfert pour indiquer à ce Cédant proposé si le Droit de préemption sera exercé ou non. Si le Commandité ne choisit pas d'exercer ce Droit de préemption ou si le Commandité ne répond pas dans le délai prescrit, ce Droit de préemption deviendra caduc et le Transfert proposé aura lieu sous réserve du droit de refus du Commandité tel que décrit à l'Article 12.2.4.

Si le Commandité agissant au titre de la SICAR décide de ne pas exercer le Droit de préemption sous dix (10) Jours ouvrés bancaires à compter de la réception de l'Avis de transfert, il a le droit, mais pas l'obligation, d'avertir les autres Investisseurs (les "Investisseurs bénéficiaires") du Transfert proposé par écrit Avis du Commandité»), en incluant les informations figurant dans l'Avis de transfert.

Lorsqu'ils reçoivent l'Avis du Commandité, les Investisseurs bénéficiaires ont le droit, entre eux, d'acheter l'intégralité (et non une partie uniquement) des Actions proposées au Prix proposé et dans des conditions non moins favorables que celles énoncées dans l'Avis de transfert. Ils peuvent exercer ce droit sous quinze (15) Jours ouvrés bancaires à compter de l'envoi de l'Avis du Commandité.

A la fin de la période de réflexion suivant l'envoi de l'Avis du Commandité, si l'un ou plusieurs des Investisseurs bénéficiaires avertit/avertissent le Commandité par écrit de son/leur intention d'acheter l'intégralité (et non une partie uniquement) des Actions proposées, le Commandité informera le Cédant proposé dès que possible, par courrier recommandé avec accusé de réception, du nombre d'Investisseurs bénéficiaires intéressés par les Actions proposées. Si plusieurs Investisseurs bénéficiaires sont intéressés, les Actions proposées seront réparties entre ces Investisseurs bénéficiaires proportionnellement au nombre d'Actions ordinaires qu'ils détiennent chacun à la fin de la période de réflexion (au plus proche, sans toutefois recourir à des fractions d'Actions ordinaires).

Pour éviter toute ambiguïté, les Actions proposées rachetées par le Commandité agissant au titre de la SICAR ne peuvent être réémises et seront annulées conformément à la loi en vigueur.

12.2.4 Droit de refus du Commandité

Nonobstant toute mention contraire incluse dans le présent Article 12.2, le Commandité aura le droit de refuser un Bénéficiaire proposé et de notifier le Cédant proposé de son refus, sous trente (30) Jours ouvrés bancaires à compter de la réception de l'Avis de transfert. Le Commandité peut retirer son consentement, pour tout motif raisonnable, y compris pour les raisons suivantes, mais sans y être limité:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- s'il estime que le transfert affecterait ou pourrait affecter défavorablement la SICAR (ou tout Compartiment de celle-ci) ou le Commandité (ou l'un quelconque de ses Affiliés) en les soumettant à des frais ou impôts auxquels ils ne seraient autrement pas soumis;

- s'il estime que ce transfert d'Actions ordinaires pourrait impliquer une violation de la loi et des réglementations en vigueur au Luxembourg, et notamment de la Loi de 2004;

- s'il estime que le transfert pourrait impliquer une violation de toute autre loi ou réglementation en vigueur ou de toute disposition des présents Statuts et de l'Action de l'actionnaire commandité, ou encore s'il estime que le bénéficiaire proposé ne sera pas en mesure d'honorer ses obligations en vertu des présentes; et/ou

- si le bénéficiaire n'a pas le statut d'Investisseur éligible.

13. Dispositions relatives au défaut. Si un Investisseur ou un Actionnaire commanditaire n'acquitte pas, au titre de ses Engagements non appelés, un montant quelconque (i) conformément à un Avis de tirage, au plus tard à la Date d'appel de fonds telle que fixée dans ledit Avis, ou (ii) payable par ledit Investisseur ou Actionnaire commanditaire en vertu de son Contrat de souscription ou de tout autre accord de transfert signé par lui en relation avec le transfert d'Actions ordinaires à son profit, ce montant non payé sera automatiquement porteur d'intérêts, à compter de la Date d'appel de fonds et jusqu'à ce que le paiement soit versé dans son intégralité, au taux du LIBOR à trois mois (à la Date d'appel de fonds) plus huit (8) pour cent par an Intérêt couru»). Un tel Investisseur ou Actionnaire commanditaire sera considéré comme en retard de paiement (un «Investisseur en retard de paiement»).

Si le paiement de tout montant ainsi dû n'est pas versé au plus tard à l'expiration d'une période de trente (30) jours civils suivant l'envoi d'un avis par le Commandité exigeant le paiement de ce montant, majoré de l'Intérêt couru, par l'Investisseur en retard de paiement, celui-ci sera alors considéré comme défaillant (un «Investisseur défaillant»).

Tout Investisseur siégeant à un Comité de conseil des Investisseurs perdra automatiquement son statut de membre dudit Comité dès lors qu'il, ou que l'Investisseur qu'il représente, acquiert le statut d'Investisseur défaillant.

Le Commandité peut, à sa discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes à l'égard d'un Investisseur défaillant:

- Transfert obligatoire:

Le Commandité peut identifier un ou plusieurs acquéreurs (y compris le Commandité lui-même ou l'un quelconque de ses Affiliés) désireux d'acheter les Actions ordinaires déjà détenues par l'Investisseur défaillant à celui-ci à un prix par Action ordinaire (le «Prix de transfert») calculé comme suit:

* lorsque l'Investisseur défaillant a versé quinze (15) pour cent ou moins de son Engagement à la Catégorie et Classe concernées, le Prix de transfert du montant total des Actions ordinaires faisant l'objet d'un transfert obligatoire sera d'un USD (1,00 $);

* lorsque l'Investisseur défaillant a versé plus de quinze (15) pour cent mais moins de cinquante (50) pour cent de son Engagement à la Catégorie et Classe concernées, le Prix de transfert correspondra au moins élevé des deux montants suivants: (i) trente (30) pour cent de la Contribution nette en défaut de l'Investisseur défaillant; ou (ii) trente (30) pour cent de la Valeur nette en défaut de l'Action ordinaire concernée de l'Investisseur défaillant à la date du défaut, sous réserve dans chaque cas d'un Prix de transfert minimum d'un USD (1,00 $) pour le montant total des Actions ordinaires faisant l'objet d'un transfert obligatoire;

* lorsque l'Investisseur défaillant a versé plus de cinquante (50) pour cent de son Engagement à la Catégorie et Classe concernées, le Prix de transfert correspondra au moins élevé des deux montants suivants:(i) cinquante (50) pour cent de la Contribution nette en défaut de l'Investisseur défaillant; ou (ii) cinquante (50) pour cent de la Valeur nette en défaut des Actions ordinaires concernées de l'Investisseur défaillant à la date du défaut, sous réserve dans chaque cas d'un Prix de transfert minimum d'un USD (1,00 $) pour le montant total des Actions ordinaires faisant l'objet d'un transfert obligatoire.

Le Commandité sera autorisé, en tant que représentant de l'Investisseur défaillant, à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires ou souhaitables afin de procéder au transfert obligatoire des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant.

L'Investisseur défaillant sera tenu de verser à la SICAR les montants suivants qui seront déduits du Prix de transfert payable à l'Investisseur défaillant: (i) tous les coûts et dépenses (y compris les impôts et frais juridiques) encourus par la SICAR, le Commandité ou leurs Affiliés dans le cadre de leurs relations avec l'Investisseur défaillant, (ii) tous les coûts (y compris les intérêts) encourus directement ou indirectement du fait d'un emprunt quelconque conclu au titre de la SICAR dans le but de couvrir tout déficit résultant des actions de l'Investisseur défaillant, et (iii) tout Intérêt couru à échoir, à ceci près que la déduction totale pour les coûts mentionnés aux lettres (i), (ii) ou (iii) ne pourra dépasser vingt (20) pour cent de l'Engagement de l'Investisseur défaillant.

Tout acquéreur d'Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant sera tenu d'honorer l'Engagement non appelé de l'Investisseur défaillant (ou, s'il acquiert une partie seulement des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant, une proportion identique de son Engagement non appelé).

- Conversion obligatoire

A l'égard d'un Compartiment donné, le Commandité peut procéder à la conversion obligatoire de toutes les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant vers une Catégorie et Classe d'Actions ordinaires réservées aux Investisseurs dé-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

faillants (les «Actions ordinaires obligatoirement converties») comme il est décrit dans la Section spéciale du Private Placement Memorandum.

- Réduction ou résiliation de l'Engagement non appelé de l'Investisseur défaillant

A l'égard d'un Compartiment donné, le Commandité peut réduire ou résilier l'Engagement non appelé d'un Investisseur défaillant.

- Autres recours

Le Commandité peut exercer tout autre recours disponible en vertu du droit en vigueur.

Un Investisseur défaillant sera dispensé de toute obligation à l'égard de la SICAR suite au transfert obligatoire ou au rachat forcé de ses Actions ordinaires comme il est mentionné plus haut.

Les Investisseurs reconnaissent et acceptent que rien dans les habitudes commerciales établies entre la SICAR, son Commandité, leurs Affiliés et l'Investisseur défaillant ni aucun retard dans l'exercice de tout droit, pouvoir ou recours conféré au Commandité en vertu du présent Article 13 ne constituera une renonciation ou ne portera préjudice de toute autre manière à un tel droit, pouvoir ou recours. De plus, le Commandité agissant en tant que commandité de la SICAR peut, à sa discrétion, intenter une action en justice à l'encontre des Investisseurs défaillants en vue de l'exécution spécifique de leur obligation d'effectuer les paiements visés dans l'Avis de tirage ainsi que tout autre paiement dû par les Investisseurs en vertu du présent Article 13. Les Investisseurs acceptent, s'ils deviennent Investisseurs défaillants, de payer sur demande tous les coûts et frais (y compris les frais d'avocat) encourus par ou pour le compte de la SICAR en relation avec l'application du présent Article 13 à l'encontre d'un tel Investisseur défaillant. Le paiement de ces coûts et frais ne saurait constituer une décharge vis-à-vis de l'Engagement.

Un Avis de tirage supplémentaire peut être remis aux Actionnaires commanditaires non défaillants pour compenser tout déficit dû à un Investisseur défaillant (dans la limite toutefois de l'Engagement non appelé de chaque Actionnaire commanditaire).

14. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action ordinaire. La Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire de toute Catégorie ou Classe d'un Compartiment sera calculée à chaque Jour d'évaluation par l'Agent d'administration centrale sous la responsabilité du Commandité, à chaque Jour d'évaluation conformément au droit luxembourgeois et aux principes généralement admis de droit comptable luxembourgeois (LuxGAAP).

La Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire sera exprimée dans la devise de référence applicable.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire doit être arrondie vers le bas jusqu'à deux (2) décimales près.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie et Classe dans un Compartiment à chaque Jour d'évaluation est déterminée en divisant (i) les actifs nets de ce Compartiment qui sont attribuables à cette Catégorie ou Classe, étant la valeur de la portion de l'actif brut de ce Compartiment moins la portion des engagements de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie ou Classe, à la Date d'évaluation, par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires en cours de cette Catégorie ou Classe, conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Pour éviter toute confusion, les dispositions de cet Article 14 sont les règles visant à calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et n'ont pas pour but d'affecter le traitement de l'actif et du passif de la SICAR ou du Compartiment ou toute Action Ordinaire émise par la SICAR dans un but comptable ou juridique.

Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, les revenus et les dépenses sont traités comme courant quotidiennement.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie ou Classe dans un Compartiment doit se faire de la manière suivante:

14.1 Actifs d'un Compartiment

Les Actifs d'un Compartiment comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;

- tous les effets et billets payables à vue payable et les comptes exigibles (y compris les titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);

- toutes obligations, tous billets à terme, tous certificats de dépôt, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garanties, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres titres, tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou conclus à l'égard d'un Compartiment;

- tous les dividendes, en espèce ou en actions, et les distributions en numéraire à recevoir par ce Compartiment dans la mesure où l'information sur ces points était raisonnablement disponible;

- tous les intérêts échus ou à échoir sur les avoirs portant intérêt détenus à l'égard d'un Compartiment, à moins que et dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;

- les dépenses primaires de la SICAR, attribuable au pro rata au Compartiment tel que le Commandité peut le décider en tout discrétion, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été entièrement amorties; et

- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées par anticipation, et le produit des opérations d'échange.

La valeur des actifs sera déterminée de la manière suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- les actions, parts sociales ou intérêts qui sont côtés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur en bourse disponible au public, ce qui correspond en principe au marché principal pour lesdits actifs;

- les actions, parts sociales ou intérêts qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués en utilisant une technique d'évaluation conformément aux principes et indications des International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV guidelines);

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, est considérée comme étant la valeur nominale des ces avoirs, à moins qu'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Actionnaire commandité considère adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- tous les autres titres, intérêts ou autres actifs, en ce compris les titres de créances et les titres ou intérêts pour lesquels un prix de cotation n'est pas disponible, sont évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou de agences d'évaluation approuvées par l'Actionnaire commandité ou, dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs de la valeur de marché, ces titres ou autres actifs doivent être évalués par l'Actionnaire commandité à leur valeur de marché déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Actionnaire commandité. Les instruments financiers détenus par la SICAR arrivant à maturité endéans moins d'un an seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une valeur de marché approximative.

L'Actionnaire commandité peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la valeur de marché des actifs d'un Compartiment. Cette méthode d'évaluation sera ensuite appliquée de manière cohérente à l'égard de ce Compartiment. L'Agent d'administration centrale peut compter sur ces déviations telles qu'approuvées par le Commandité dans le cadre du calcul de la valeur nette d'inventaire.

14.2 Passif d'un Compartiment

Le passif d'un Compartiment comprendra:

- tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;

- tous les intérêts accumulés sur ces emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

- tous les frais courus ou exigibles (y compris entre autres les frais administratifs, les commissions de conseil, la commission d'incitation éventuelle, honoraires du dépositaire, honoraires de l'agent de transfert et les honoraires de l'administration centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

- toutes les obligations connues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces, y compris le montant des dividendes non-payés annoncés par le Commandité, lorsque la Date d'Evaluation coïncide avec ou est postérieure à la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

- une provision suffisante pour impôts sur le capital et sur le revenu au jour de calcul concerné, tel que déterminé de temps à autre par le Commandité et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Actionnaire commandité ainsi que tout montant, le cas échéant, que l'Actionnaire commandité peut considérer comme une allocation appropriée compte tenu des responsabilités possibles du Compartiment; et

- tous les autres engagements du Compartiment de quelque sorte et nature que ce soit et conformes au droit luxembourgeois.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Commandité prendra en considération toutes les dépenses à supporter concernant un Compartiment donné et pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période. Dans le cadre de l'Article 14.1 et 14.2,

- les Actions Ordinaires à émettre à l'égard d'un Compartiment sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Actionnaire commandité à la Date d'Evaluation à laquelle cette évaluation est réalisée; et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit reçu, ce prix est réputé être un actif du Compartiment;

- les Actions Ordinaires du Compartiment à racheter éventuellement sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le rachat et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé par le Compartiment, le prix est réputé être un passif du Compartiment;

- tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que la Devise de comptabilité seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire. Si une telle cote n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par ou selon les procédures établies par l'Actionnaire commandité; et

- lorsqu'à la Date d'Evaluation, le Commandité s'est engagée, concernant un Compartiment donné, à:

(i) acheter tout bien, la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif du Compartiment et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif du Compartiment;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) vendre tout bien, la valeur prise en compte afin d'être reçue pour un tel bien apparaîtra comme un actif du Compartiment et le bien qui va être délivré par la SICAR ne doit pas être inclus dans les actifs du Compartiment; cependant, si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou du bien n'est pas connue à la Date d'Evaluation, alors cette valeur sera estimée par l'Actionnaire commandité.

15. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action ordinaire, de l'émission et du rachat d'actions. Le Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action d'un ou plusieurs Compartiments lorsque, concernant un Compartiment:

- la Valeur nette d'inventaire d'une partie substantielle des Portefeuilles sous-jacents telle que décrite dans le Private Placement Memorandum est suspendue ou ne peut pas être déterminée avec précision de manière à refléter la valeur des actifs desdits portefeuilles sous-jacentes au Jour de l'évaluation; ou

- toute période où l'une des principales bourses de valeurs ou marchés sur lesquels une partie des actifs du Compartiment concerné est cotée, est fermée (pour une raison autre que les congés habituels) ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues; ou

- toute période où, à la suite d'évènements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou toute circonstances en hors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir du Commandité, la cession pour le compte du Compartiment des actifs possédés n'est raisonnablement pas faisable sans être sérieusement au détriment des intérêts des Actionnaires ou, si dans l'opinion du Commandité, les prix d'émission, de vente et/ou de rédemption ne peuvent être calculés précisément; ou

- les moyens de communication, qui sont habituellement employés pour déterminer le prix des actifs du Compartiment concerné, sont hors services ou si pour quelque raison que ce soit la valeur de tout actif du Compartiment concerné qui est matériel vis-à-vis de la détermination de la Valeur nette d'inventaire (matérialité à l'égard de laquelle le Commandité aura entière discrétion) ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'il est nécessaire; ou

- toute période où la valeur de toute filiale entièrement contrôlée (directement ou indirectement) de la SICAR ne peut pas être déterminée précisément, si une telle filiale concerne ce Compartiment; ou

- tout période où le transfert de fonds nécessaires pour la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne pourra pas, selon l'avis du Commandité, s'effectuer aux taux de change habituels; ou

- à la publication d'un avis de convocation à une assemblée générale des Actionnaires pour décider de liquider la SICAR ou tout Compartiment.

Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu lors de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur nette d'inventaire est suspendu. Une telle suspension doit être publiée, si approprié, par la SICAR et une notification d'une telle suspension doit être communiquée aux Actionnaires concernés ou au souscripteurs, si, selon l'avis du Commandité, la suspension dépasse huit (8) jours calendrier.

Chapitre III - Administration et Supervision

16. Désignation du commandite. La SICAR sera gérée par QS GEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en sa capacité d'Actionnaire commandité de la SICAR.

Le Commandité peut être révoqué pour tout Motif sur décision finale d'un Tribunal luxembourgeois en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour amender les présents Statuts. Pour éviter toute ambiguïté, l'accord du Commandité n'est pas nécessaire pour que la décision de sa révocation pour tout Motif soit valable.

Le Commandité peut être révoqué à tout moment sans Motif au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour amender les présents Statuts, une telle décision nécessitant l'accord du Commandité.

En cas de révocation du Commandité, un nouveau commandité de la SICAR sera désigné sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour amender les présents Statuts.

17. Pouvoirs du commandité. Le Commandité dispose des pouvoirs les plus vastes pour administrer et gérer la SICAR, agir en son nom en toutes circonstances et exécuter et approuver tous les actes et toutes les opérations relevant de l'objet de la SICAR.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Commandité. Les Actionnaires commanditaires ne peuvent ni participer à ni intervenir dans la gestion de la SICAR.

Le Commandité aura le pouvoir, notamment, de prendre des décisions relatives aux objectifs, à la politique et aux restrictions d'investissement ainsi qu'à la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la SICAR, dans le respect des présents Statuts ainsi que des lois et réglementations en vigueur. Le Commandité aura le pouvoir de conclure des accords d'administration, d'investissement et de conseil ainsi que tout autre contrat et engagement qu'il jugera nécessaire, utile ou recommandable aux fins de réalisation de l'objet de la SICAR.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

18. Représentation de la SICAR. La SICAR sera engagée vis-à-vis des tierces parties par la simple signature du Commandité, représentée par la signature individuelle de l'un quelconque des Gérants ou par la simple signature de toute personne à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par l'un des Gérants.

Aucun Actionnaire commanditaire ne pourra représenter la SICAR.

19. Responsabilité du commandité et des actionnaires commanditaires. Le Commandité sera solidairement responsable avec la SICAR de toutes les dettes et pertes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la SICAR.

Les Actionnaires commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la SICAR de quelque manière et en quelque capacité que ce soit, sauf lorsqu'ils exercent leurs droits d'Actionnaires à l'occasion des assemblées générales des Actionnaires. Ils seront tenus responsables à hauteur de leurs contributions à la SICAR.

20. Délégation de pouvoirs; Agents du commandité. Le Commandité peut, à tout moment, désigner des fondés de pouvoir ou agents de la SICAR au gré des besoins relatifs aux affaires et à la gestion de la SICAR, à condition que les Actionnaires commanditaires ne puissent agir pour le compte de la SICAR sans perdre l'avantage de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir ou agents désignés se verront confier les pouvoirs et tâches que leur délègue le Commandité.

Le Commandité définira les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tels conseillers en investissement, sous-conseillers en investissement, fondés de pouvoir ou agents, le délai de représentation ainsi que toute autre condition pertinente.

Le Commandité peut également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

21. Indemnisation. Ni le Commandité, ni l'un quelconque de ses Affiliés, actionnaires, fondés de pouvoir, administrateurs/directeurs, membres, employés, consultants, partenaires, agents et représentants, ni l'un quelconque de leurs Affiliés respectifs (ci-après désignés collectivement les «Parties indemnisées») ne sauraient être tenus responsables des dommages ou autres faits subis par un quelconque Actionnaire. La SICAR accepte par ailleurs d'indemniser, de payer, de protéger et de préserver de tout préjudice chaque Partie indemnisée au titre de tout(e) responsabilité, obligation, perte, dommage, pénalité, action, jugement, procès, procédure, coût, dépense et débours de quelque type ou nature que ce soit (y compris tous les coûts et dépenses raisonnables liés aux avocats, à la défense, à l'appel et au règlement de tout(e) procès, action ou procédure intenté(e) ou risquant d'être intenté(e) à l'encontre des Parties indemnisées ou de la SICAR) ainsi que de tous les coûts des enquêtes liées à ces responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et débours susceptibles d'être imposés à, encourus par ou revendiqués à l'encontre des Parties indemnisées ou de la SICAR ou liés de quelque manière que ce soit à, découlant de ou prétendument liés à ou découlant de, toute action ou inaction dans le chef de la SICAR, des Parties indemnisées agissant pour le compte de la SICAR ou d'un quelconque agent agissant pour le compte de la SICAR, étant entendu que le Commandité, en sa capacité d'Actionnaire commandité de la SICAR, sera responsable envers et indemnisera, payera, protégera et préservera de tout préjudice la SICAR au titre de (la SICAR n'étant elle-même pas responsable à l'égard du Commandité de) toute partie de tel(le)s responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et débours de quelque type ou nature que ce soit (y compris tous les coûts et dépenses raisonnables liés aux avocats, à la défense, à l'appel et au règlement de tout(e) procès, action ou procédure intenté(e) ou risquant d'être intenté(e) à l'encontre de la SICAR ainsi que de tous les coûts des enquêtes liées à ces responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et débours revendiqués à l'encontre la SICAR) résultant d'une fraude, d'une faute grave ou d'un manquement délibéré du Commandité.

Dans le cadre de toute action, procédure ou tout procès à l'encontre de la SICAR ou d'une Partie indemnisée lié(e) à ou découlant de, ou prétendument lié(e) à ou découlant de l'une quelconque de ces actions ou inactions, les Parties indemnisées auront le droit de faire conjointement appel, aux frais de la SICAR, à l'avocat de leur choix, lequel doit être raisonnablement satisfaisant au regard de la SICAR. Dans le cas où un avocat commun est ainsi retenu, une Partie indemnisée peut malgré tout faire appel à un autre avocat, mais à ses propres frais.

S'il est établi qu'une Partie indemnisée a commis une fraude, une négligence grave ou un manquement délibéré, elle devra rembourser toutes les dépenses engagées par la SICAR pour son compte en vertu du paragraphe précédent.

22. Conflits d'intérêts. La SICAR conclura toutes ses transactions dans des conditions de concurrence normales.

S'il est soumis à la SICAR une proposition d'investissement portant sur des actifs détenus (en tout ou en partie) par un Actionnaire, un actionnaire du Commandité, un Gérant, l'un de leurs Affiliés ou une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, une proposition d'investissement conseillée par un Actionnaire, un actionnaire du Commandité, un Gérant, l'un de leurs Affiliés ou une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, ou une proposition d'investissement impliquant une société dont les actions sont détenues par, ou qui a emprunté des fonds auprès d'un Actionnaire, d'un actionnaire du Commandité, d'un Gérant, de l'un de leurs Affiliés ou d'une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, y compris toute société gérée, conseillée ou promue par un Actionnaire, un actionnaire du Commandité, un Gérant, l'un de leurs Affiliés ou une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, l'Actionnaire, l'actionnaire du Commandité, le Gérant, leur Affilié ou l'entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, selon le cas, fera part de ce conflit d'intérêts au Commandité qui prendra une décision à l'égard dudit investissement.

Selon les principaux généraux énoncés par le droit luxembourgeois, une telle décision sera prise par le Commandité en toute honnêteté, loyauté et bonne foi, étant entendu que le Commandité et ses Gérants agiront toujours et concluront

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

toutes leurs transactions en toute bonne foi dans des conditions de concurrence normales dans ce qu'ils estiment être le meilleur intérêt de la SICAR (et non dans l'intérêt d'un Actionnaire, d'un actionnaire du Commandité, d'un de ses Gérants ou Affiliés en particulier). Pour éviter toute ambiguïté, aucun contrat ou autre transaction entre la SICAR et une autre société quelconque ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Commandité et/ou un ou plusieurs Gérants y détiennent un intérêt, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Le Commandité et/ou un ou plusieurs Gérants qui sont administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société avec laquelle la SICAR conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne seront pas, par ce fait, privés du droit de délibérer, de voter ou d'agir concernant des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires.

23. Comite d'investissement. Le Commandité peut former un comité d'investissement interne par Compartiment (chacun étant un «Comité d'investissement») avec les rôle, devoirs et fonctions décrits dans le Private Placement Memorandum.

24. Comite de conseil des investisseurs. Le Commandité peut, à tout moment et à son entière discrétion, établir un comité de conseil des investisseurs par Compartiment (chacun étant un «Comité de conseil des Investisseurs») avec les rôle, devoirs et fonctions décrits dans le Private Placement Memorandum.

25. Politique et Critères d'investissement. Le Conseil est habilité à définir (i) la politique et les critères d'investissement à appliquer au titre de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture à appliquer à des Classes d'Actions spécifiques et (iii) la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la SICAR, et ce dans le cadre des conditions tels que définies par le Conseil dans le Private Placement Memorandum, dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

26. Reviseur d'entreprises agrée. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la SICAR seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la SICAR. Le Réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Chapitre IV - Assemblées générales - Exercice - Distributions

27. Assemblées générales des actionnaires de la SICAR. Toute assemblée des Actionnaires de la SICAR régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la SICAR.

L'assemblée générale des Actionnaires ne délibérera que sur les matières qui ne sont pas réservées au Commandité en vertu de la loi ou des présents Statuts. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par le Commandité ou par les Actionnaires possédant au minimum dix (10) pour cent du capital social de la SICAR.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu au siège social de la SICAR ou en tout autre lieu dans la ville de Luxembourg le second jeudi du mois de mai (à moins que cette date ne coïncide avec un jour férié bancaire officiel, auquel cas le Jour ouvré bancaire suivant) à 16h00. La première assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2014.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

Les convocations à toutes les assemblées générales seront envoyées par courrier recommandé par l'Agent d'administration centrale à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite au registre au plus tard huit (8) jours civils avant l'assemblée en question. Ces convocations indiqueront l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission, contiendront l'ordre du jour et se réfèreront aux prescriptions de la loi luxembourgeoise quant aux conditions de quorum et de majorité. Dans la mesure prescrite par le droit luxembourgeois, d'autres avis seront publiés dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois.

La délivrance d'une telle convocation aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil, sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires et s'ils confirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer à appliquer les exigences et formalités de convocation.

Le Conseil peut arrêter toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées des Actionnaires. Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points. Sans préjudice des provisions pertinentes de l'Article 13, chaque Action, quelle que soit la Catégorie et/ou la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut voter lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne en tant que mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, cette personne ne devant pas nécessairement avoir le statut d'Actionnaire et pouvant être l'un des Gérants du Commandité de la SICAR.

Sauf mention contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Dans la mesure où la Loi de 1915 et les présents Statuts l'autorisent, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera validement adoptée sans l'accord préalable du Commandité.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Toute décision d'abandonner volontairement le statut de société d'investissement en capital à risque de la SICAR nécessitera l'accord préalable écrit de la CSSF ainsi que l'approbation unanime de tous les Actionnaires.

28. Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment, d'une classe ou d'une catégorie d'actions. Les Actionnaires d'un Compartiment, d'une Classe ou d'une Catégorie d'Actions émises à l'égard de tout Compartiment peuvent tenir à tout moment des assemblées générales afin de se prononcer sur des questions portant exclusivement sur lesdits Compartiment, Classe ou Catégorie d'Actions, selon le cas.

Les dispositions de l'Article 27 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent voter en personne ou en donnant procuration à une autre personne par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, cette personne ne devant pas nécessairement avoir le statut d'Actionnaire et pouvant être l'un des Gérants du Commandité de la SICAR.

Sauf mention contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires d'une Catégorie, d'une Classe ou d'un Compartiment sont adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la SICAR qui affecte les droits des Actionnaires d'un Compartiment, d'une Catégorie ou d'une Classe par rapport aux droits des Actionnaires d'un autre Compartiment, d'une autre Catégorie ou d'une autre Classe sera soumise à une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de ce Compartiment, cette Catégorie ou cette Classe conformément à la Loi de 1915.

29. Exercice. L'exercice de la SICAR commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et unième jour de décembre de la même année.

30. Distributions. Le droit aux distributions et au remboursement du capital pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions, par rapport à tout Compartiment, est déterminé par le Commandité conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum. Il ne pourra être procédé à aucune distribution si, suite à cette distribution, le capital social de la SICAR devient inférieur au capital minimum légal.

Chapitre V - Dispositions finales

31. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec une banque ou un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire assumera les devoirs et les responsabilités tels que prévus par la Loi de 2004.

Si le Dépositaire souhaite se retirer du contrat de dépôt, le Conseil déploiera ses meilleurs efforts pour trouver une autre banque dépositaire à la place du Dépositaire et le Conseil désignera cette banque en tant que dépositaire des actifs de la SICAR. Le Conseil peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant lui a été trouvé.

32. Dissolution de la SICAR. Sur proposition du Commandité et sans mention contraire dans les Statuts ou dans la loi, la SICAR peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sous réserve (i) de l'approbation du Commandité et (ii) des conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 36.

La SICAR ne sera pas dissoute en cas d'incapacité juridique, de dissolution, de démission, de départ en retraite, d'insolvabilité ou de faillite du Commandité ou pour toute autre raison prévue par le droit en vigueur et empêchant le Commandité d'agir.

Dans les cas mentionnés au paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires désignera un nouveau commandité au moyen d'une résolution adoptée de la manière requise pour amender les présents Statuts, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

L'émission de nouvelles Actions par la SICAR cessera à la date de publication de la convocation à l'assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle la dissolution et la liquidation de la SICAR seront proposées.

33. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, lesquels détermineront les pouvoirs et la rémunération de ces liquidateurs sous réserve de la supervision de l'autorité de surveillance compétente dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Le produit de la liquidation de la SICAR, net de toutes dépenses liées à ladite liquidation, sera distribué par les liquidateurs aux porteurs d'Actions des Compartiments, Catégories et Classes concernés conformément à leurs droits respectifs. Les montants qui n'auront pas été réclamés par les Actionnaires à la fin du processus de liquidation seront déposés, conformément au droit luxembourgeois, auprès de la Caisse de consignations au Luxembourg et y seront conservés jusqu'au terme du délai de prescription légal.

34. Dissolution d'un compartiment, d'une classe et/ou d'une catégorie. Dans la situation où, pour toute raison, la valeur des actifs nets en totalité dans tout Compartiment ou la valeur des actifs nets de toute Classe ou Catégorie dans un Compartiment diminuerait jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Commandité comme étant le niveau minimum pour un tel Compartiment, une telle Classe ou Catégorie, pour être exploité d'une manière efficace économiquement ou en cas de modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire ou en matière de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

rationalisation économique, le Commandité peut décider d'offrir aux Actionnaires d'un tel Compartiment, d'une telle Classe ou Catégorie le rachat de toutes les Actions du Compartiment concerné, ou de la Classe ou Catégorie concernée, à la Valeur net d'inventaire par Action applicable à ce moment là (en tenant compte des évolutions des coûts d'investissement et des dépenses) calculée lors du Jour d'évaluation où une telle décision doit prendre effet. La SICAR devra notifier un avis aux Actionnaires du Compartiment, de la Classe ou de la Catégorie concernés avant la date effective du rachat forcé et qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les Actionnaires enregistrés seront notifiés par écrit.

Toute demande de souscription ou rachat, s'il y en a, devra être suspendue dès l'annonce de la dissolution, fusion ou transfert du Compartiment concerné.

De plus, l'assemblée générale des Actionnaires de tout Compartiment, toute Classe ou Catégorie peut, sur proposition du Commandité, racheter toutes les actions émises concernant un Compartiment, une Classe ou une Catégorie et le remboursement aux Actionnaires de la Valeur nette d'inventaire de leurs Actions applicable à ce moment (en tenant compte des évolutions des coûts d'investissement et des dépenses) déterminée par rapport au Jour d'évaluation où une telle décision doit prendre effet. Il ne doit y avoir aucune conditions de quorum pour une telle assemblée générale des Actionnaires qui doit décider par résolution à la majorité simple des présents et représentés.

A la clôture de la dissolution du Compartiment, de la Classe ou Catégorie, les produits correspondants aux Actions non remises pour remboursement doivent être déposés sous la garde de la Caisse de Consignation sous neuf (9) mois à partir de la date de la décision de liquider le Compartiment concerné, ou la Classe ou Catégorie concernées. Dans le cas où cela ne serait pas possible dans ce délai, une autorisation d'extension du délai doit être demandée à la CSSF. Les produits correspondant aux Actions non remises seront déposés sous la garde de la Caisse de Consignation jusqu'à prescription.

Toutes les Actions rachetées devront être annulées par la SICAR.

La dissolution d'un Compartiment n'aura aucune implication sur les Compartiments restant ou sur la SICAR dans son entier. Seule la liquidation du dernier Compartiment restant aura pour résultat la liquidation de la SICAR elle-même.

35. Fusion, Division ou transfert de compartiments. Sous les mêmes conditions que celles de l'Article 34, le Commandité a le droit de fusionner ou diviser tout Compartiment ou de transférer un ou plusieurs Compartiments vers une autre SICAR enregistrée au Luxembourg. Dans le cas de fusion ou division de Compartiments, les Actionnaires existants des Compartiments concernés ont le droit de demander le rachat par la SICAR de leurs Actions. De telles demandes de rachat devront être effectuées par la SICAR dans une délai raisonnable sous condition d'avoirs liquides disponibles.

36. Amendements des statuts. Les présents Statuts peuvent être amendés par une assemblée générale des Actionnaires sous réserve des exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915 et avec l'accord préalable du Commandité (sauf dans le cas prévu à l'Article 16). Tout amendement des présents Statuts impliquant une modification des droits d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et par une assemblée distincte des Actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concernée et est en outre soumis à l'accord préalable du Commandité (sauf dans le cas prévu à l'Article 16).

37. Droit applicable. Tous les aspects qui ne sont pas couverts par les présents Statuts seront régis conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.

38. Dispositions transitoires. Le premier exercice commencera à la date de constitution de la SICAR et se terminera au 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Le capital social initial de la SICAR est souscrit comme suit:

Action de l'Actionnaire commandité:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'actions
QS GEO S.à r.l.	3 USD	3

Actions ordinaires de Classe C:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'actions ordinaires
Quilvest Europe S.A.	49.997 USD	49.997

Les Actions de l'Actionnaire commandité et les Actions ordinaires ont été entièrement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de cinquante mille USD (50.000 USD) est à la libre disposition immédiate de la SICAR, comme il l'a été prouvé au notaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Rapports annuels

Le Conseil veillera à s'assurer que les Actionnaires reçoivent un rapport annuel révisé comprenant des informations sur tous les investissements effectués par la SICAR ainsi que des détails sur la performance financière de la SICAR au titre de chaque exercice.

Les rapports annuels révisés seront mis à la disposition du public pour consultation au siège social de la SICAR et le dernier rapport annuel publié sera disponible au moins quinze (15) Jours ouvrés bancaires avant l'assemblée générale annuelle.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions figurant à l'article 26 de la Loi de 1915 sont satisfaites.

Dépenses

Les dépenses qui seront supportées par la SICAR du fait de sa constitution sont évaluées à environ six cinq mille euros.

Première Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus représentant la totalité des Actions et considérant avoir été convoqués en bonne et due forme se sont immédiatement réunis en assemblée extraordinaire et ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Le siège social de la SICAR est sis au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Est désigné en tant que réviseur d'entreprises agréé indépendant: KPMG Audit, dont le siège social est sis au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le mandat du réviseur d'entreprises agréé indépendant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui aura lieu en 2014..

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise et suivis d'une version française; à la demande de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17708. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013006352/1913.

(130006404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Ethna-GLOBAL Dynamisch, Fonds Commun de Placement.

—

Le règlement de gestion de Ethna-GLOBAL Dynamisch modifié au 27 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, décembre 2012.

ETHENEA Independent Investors S.A.

Signature

Référence de publication: 2012166718/11.

(120220341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Billon Conseils, Société à responsabilité limitée,

(anc. Fiduciaire Billon).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.841.

—

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christian BILLON, Conseiller économique, né à Paris le 23 décembre 1951, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lequel comparant agissant en sa qualité de seul et unique associé de la FIDUCIAIRE BILLON, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 48.841, constituée suivant acte notarié en date du 16 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2 du 3 janvier 1995 (ci-après la «Société») et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 3 janvier 2002.

Lequel comparant, représentant la totalité du capital social, requiert le notaire soussigné de prendre acte des résolutions comme suit:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de FIDUCIAIRE BILLON en Billon Conseils et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Billon Conseils».».

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de Conseil Economique à titre indépendant consistant notamment dans la prestation de services et de conseils en matière micro et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises, en matière fiscale et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a également comme objet de développer le mécénat d'entreprises par des conseils en gestion destinés aux entrepreneurs désireux d'avoir un impact sociétal ou environnemental.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BILLON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63090. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006852/42.

(130007586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Agrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 5.410.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.711.

—

PROJET DE FUSION

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Monsieur Bernard Elvinger;

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "AGRILUX S.A.";

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 novembre 2012

un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Bernard Elvinger;

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "MATILUX S.A." en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 novembre 2012;

un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion intervenu entre elles, et ce ainsi qu'il suit:

1. La société AGRILUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Helmsange, 122 route de Diekirch inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 5410, au capital social de EUR 768.470 (sept cent soixante huit mille quatre cent soixante dix euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 247,89 (deux cent quarante Euros et quatre vingt neuf Cents) chacune, entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de:

la société MATILUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Helmsange, 122 route de Diekirch inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 38711, au capital social de EUR 46.170,- (quarante six mille cent soixante dix Euros) divisé en 100 (cent) actions de catégorie A et 49 (quarante neuf) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 309,87 (trois cent neuf Euros et quatre vingt sept Cents$$) chacune. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme AGRILUX S.A. (ci-après la «société absorbante») entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme MATILUX S.A. (ci-après la «société absorbée») par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 31 octobre 2012.

4. Il n'existe aucun actionnaire ayant des droits spéciaux ou porteurs de titres autres que des actions.

5. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales, par l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbée.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Conformément à l'article 266-5 les actionnaires des sociétés qui fusionnent ont renoncé à un examen du projet de fusion par un expert indépendant et à un rapport d'expert, ainsi qu'au rapport des organes d'administration de l'article 265.

8. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

9. A défaut du rejet du projet de fusion par une assemblée générale, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

10. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

11. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

12. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

13. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

14. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

15. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

16. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62252. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 JAN. 2013. Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2013006610/89.

(130007538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Devera S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.616.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Die Aktionäre der SICAR haben in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche am 27. November 2012 in 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, stattgefunden hat, den Abschluß der Liquidation genehmigt.

Die Bücher und Schriftstücke der SICAR sind für einen Zeitraum von mindestens 5 Jahren bei der Codralux SA: 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, hinterlegt.

Alle Aktionäre haben ihre Aktien zurückgegeben und den entsprechenden Rücknahmepreis erhalten. Es war mithin nicht notwendig, dass Liquidationserlöse bei der Caisse de Consignation hinterlegt werden mussten.

Der Liquidator

Référence de publication: 2013006790/15.

(130007517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Gruppo Mobili e Salotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 71, rue Jean-Pierre Hilger.

R.C.S. Luxembourg B 60.914.

—

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège social figurant dans l'en-tête de la publication des statuts de la société, à la page 70267 du Mémorial C n o 1464 du 4 juillet 2011, à la page 70910 du Mémorial C no 1478 du 5 juillet 2011 et à la page 140882 du Mémorial C no 2936 du 4 décembre 2012:

au lieu de: «L-4980 Reckange-sur-Mersch, 71, rue Jean-Pierre Hilger»,

lire: «L-4980 Reckange-sur-Mess, 71, rue Jean-Pierre Hilger».

Référence de publication: 2013009001/12.

SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.820.750,00.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 156.218.

—

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December, before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. The board of managers of SaarGummi technologies S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 108.936,

hereby represented by Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. The board of managers of CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 156.218,

hereby represented by Mr. Daniel Boone, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The above appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

"COMMON MERGER PLAN

Pursuant to which CQLT SaarGummi Holding S.à r.l. shall be merged into SaarGummi technologies S.à r.l.

1. Parties to merger - Common sole shareholder.

1.1.- The following companies will take part to the contemplated merger (the "Merger"):

- SaarGummi technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 108.936, with an issued share capital amounting to EUR 67,820,750.-, fully paid-up and subscribed and divided into 2,712,830 shares with each a par value of EUR 25.- (the "Absorbing Company"); and

- CQLT SaarGummi Holding S.àr.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 156.218, with an issued share capital amounting to EUR 12,500.-, fully paid-up and subscribed and divided into 1,250,000 shares with each a par value of EUR 0.01 (the "Absorbed Company", and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

1.2.- The Absorbing Company and the Absorbed Company are both 100% held and controlled by CQLT International Investment Holding (HK) Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 99, Queen's Road Central, Hong Kong - 31/F, registered with the Hong Kong companies registration under registration number 1594854 (the "Common Sole Shareholder"). The Merging Companies have no stakeholders, whether as bondholders or others, other than the Common Sole Shareholder.

2. Merger.

2.1.- The Absorbing Company accepts to absorb the Absorbed Company and the Absorbed Company accepts to be merged into the Absorbing Company.

2.2.- The present common merger plan (the "Common Merger Plan") has been drawn up and adopted by the respective board of managers of the Absorbed Company and the Absorbing Company on 11th December 2012.

3. Transfer of all assets and Liabilities of the absorbed company to the absorbing company.

3.1.- Pursuant to the Merger, the Absorbed Company shall transfer its entire assets and liabilities as a whole, including any rights and obligations, without liquidation, to the Absorbing Company, namely in the course of the merger by acquisition (fusion par absorption), in accordance with Articles 261 to 276 of the Luxembourg law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies' Law").

3.2.- As a result of the Merger, the surviving company among the Merging Companies shall be SaarGummi technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Op der Kopp, L-5544 Remich.

4. Employees.

4.1.- In accordance with Article L-127-3 of the Luxembourg Labour Code, the employment contracts of the employees of the Absorbed Company (the "Employees") shall be fully maintained and, by virtue of the Merger, all rights and obligations of the Absorbed Company existing at the time of completion of the Merger vis-à-vis the Employees shall be transferred to the Absorbing Company.

4.2.- In accordance with Article L-127-3 (2), first paragraph, of the Luxembourg Labour Code, the Absorbed Company, prior to completion of the Merger, shall give notice to the Absorbing Company of all rights and obligations relating to the Employees which are transferred to the Absorbing Company (the "Notice"). In accordance with Article L-127-3 (2), second paragraph, of the Luxembourg Labour Code, the Absorbed Company, prior to completion of the Merger, shall send a copy of the Notice to the Inspection du travail et des mines.

4.3. In accordance with Article L-127-6 (4) of the Luxembourg Labour Code, the Absorbed Company, prior to completion of the Merger, shall inform each Employee in writing of the contemplated Merger (the "Employee Information Letter" and collectively the "Employees' Information Letters"). The Employees' Information Letters will comprise:

(i) the contemplated date of Merger completion;

(ii) the motives of the Merger;

(iii) the legal, economic and social effects of the Merger towards the Employees, and

(iv) the contemplated measures vis-à-vis the Employees.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5. Exchange ratio.

5.1.- The Merger exchange ratio, within the meaning of Article 261 (2) (b) of the Companies' Law, is set at one (1) share of the Absorbing Company in exchange of two-thousand and five hundred (2,500) shares of the Absorbed Company, corresponding to 500 shares newly issued by the Absorbing Company and subscribed by the Common Sole Shareholder (the "New Shares"), in consideration of the 1,250,000 shares held by the Common Sole Shareholder, prior to the Merger, in the share capital of the Absorbed Company.

5.2.- The Merger will not comprise the payment of any additional cash amount (soulte).

6. Modalities of allotment of the new shares. The New Shares will be fully subscribed by the Common Sole Shareholder, pursuant to an extraordinary general shareholder's meeting of the Absorbing Company.

7. Date of merger completion.

7.1.- Vis-à-vis the Merging Companies, the Merger shall be completed, within the meaning of Article 272 of the Companies' law, on the date of the respective extraordinary general shareholders' meetings of the Merging Companies, which are referred to by Article 12.2 below.

7.2.- In accordance with Article 273 (1) of the Companies' Law, the Merger, shall be completed vis-à-vis third parties, immediately further to the publication, proceeded with in compliance with Article 9 of the Companies' Law of the minutes of the respective extraordinary general shareholders' meeting of the Absorbed Company and the Absorbing Company, which are referred to by Article 12.2 below.

8. Date on which the new shares will entitle the common sole shareholder to benefit from the related profit.

8.1.- The New Shares will entitle the Common Sole Shareholder to benefit from the profit related thereto as of their subscription date.

8.2.- The New Shares will give to the Common Sole Shareholder the same rights as the shares currently held by the Common Sole Shareholder in the share capital of the Absorbing Company.

9. Accounting date of the merger. From an accounting point of view, the Merger shall be deemed to take effect as of 1 st January 2012.

10. Common sole shareholder's waivers.

10.1.- In compliance with Article 265 (3) of the Companies' Law, the Common Sole Shareholder decided to waive the management report and the information set forth at Article 265 (1) and (2) of the Companies' Law.

10.2.- In compliance with Article 266 (5) of the Companies' Law, the Common Sole Shareholder decided to waive the examination of this Common Merger Plan and the report by a licensed independent auditor.

10.3.- In compliance with Article 267 (1), in fine, of the Companies' Law, the Common Sole Shareholder decided to waive the accounting statement set forth at Article Article 267 (1), c), of the Companies' Law.

10.4.- The above waivers were expressly decided pursuant to written resolutions taken by the Common Sole Shareholder (the "Common Sole Shareholder's Resolutions"). The Common Sole Shareholder's Resolutions will remain annexed to the present Common Merger Plan as Annex.

11. Information to the common sole shareholder. In compliance with Article 267 (1) and (2) of the Companies' Law, however subject to the waivers set forth at Article 10 above, the following documents will be made available at the registered office of the Merging Companies, during at least a one-month period prior to the approval of the Merger by the extraordinary general shareholders' meetings of the Merging Companies, to the Common Sole Shareholder, or any successor or assign thereof, which will be entitled to request the delivery of full copies thereof and at no expense:

- Common Merger Plan; and

- The three (3) latest annual accounts, as well as the related management reports, of each of the Merging Companies.

12. Miscellaneous.

12.1.- This Common Merger Plan shall be published in the Mémorial C by the undersigned notary in compliance with Article 262 of the Companies' Law. 12.2.- Within at least a one month period after the date of publication of this Common Merger Plan in the Mémorial C, this Common Merger Plan shall be submitted to the respective extraordinary general shareholder's meetings of (i) the Absorbing Company, for approval and capital increase purposes, and (ii) the Absorbed Company, for approval purposes.

12.3.- Any costs incurred by the Merging Companies in relation to the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

12.4.- The English version of this Common Merger Plan shall be binding on the Merging Companies."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand six hundred Euro.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn-up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Le conseil de gérance de SaarGummi technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.936

ici représenté par M e Daniel Boone, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 11 décembre 2012,

- Le conseil de gérance de CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.218,

ici représenté par M e Daniel Boone, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 11 décembre 2012,

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte qui suit:

"PROJET COMMUN DE FUSION

En vertu duquel CQLT SaarGummi Holding S.à r.l. fusionnera dans SaarGummi technologies S.à r.l.

1. Parties à la fusion - Associé unique commun.

1.1.- Les sociétés suivantes prendront part à la fusion (la "Fusion"):

- SaarGummi technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.936, ayant un capital social de EUR 67,820,750.-, intégralement souscrit et libéré et divisé en 2,712,830 parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 25.- (la "Société Absorbante"); et

- CQLT SaarGummi Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à 9, Op der Kopp, L-5544 Remich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.218, ayant un capital social de EUR 12.500,-, intégralement souscrit et libéré et divisé en 1.250.000 parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (la "Société Absorbée", et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes").

1.2.- La Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes deux détenues et contrôlées à cent pour cent par CQLT International Investment Holding (HK) Limited, une société constituée sous l'empire du droit de Hong Kong, ayant son siège statutaire à 99, Queen's Road Central, Hong Kong - 31/F, immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro d'immatriculation 1594854 (l'"Associé Unique Commun"). Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'autres actionnaires, obligataires ou autres titulaires de droit que l'Associé Unique Commun.

2. Fusion.

2.1.- La Société Absorbante accepte d'absorber la Société Absorbée et la Société Absorbée accepte d'être absorbée dans la Société Absorbante.

2.2.- Le présent projet commun de fusion (le "Projet Commun de Fusion") a été préparé et adopté par les conseils de gérance respectifs de la Société Absorbée et de la Société Absorbante le 11 décembre 2012.

3. Transfert de tous les actifs et Passifs de la société absorbée à la société absorbante.

3.1.- En vertu de la Fusion, la Société Absorbée transférera l'intégralité de ses actif et passif, lesquels formeront un tout, incluant tous droits et obligations y relatifs, sans liquidation, à la Société Absorbante, dans le cadre d'une fusion par absorption, conformément aux Articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "LSC").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.2.- Du fait de la Fusion, la société survivante au sein des Sociétés Fusionnantes sera SaarGummi technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège statutaire à 9, Op der Kopp, L-5544 Remich.

4. Salariés.

4.1.- Conformément à l'Article L-127-3 du Code du travail, les contrats de travail des salariés de la Société Absorbée (les "Salariés") seront intégralement maintenus et, en vertu de la Fusion, tous les droits et obligations de la Société Absorbée existant au moment de la réalisation de la Fusion vis-à-vis des Salariés seront transférés à la Société Absorbante.

4.2.- Conformément à l'Article L-127-3 (2), premier paragraphe, du Code du travail, la Société Absorbée, avant la réalisation de la Fusion, notifiera la Société Absorbante de tous les droits et obligations relatifs aux Salariés qui sont transférés à la Société Absorbante (la "Notification"). Conformément à l'Article L-127-3 (2), deuxième paragraphe, du Code du travail, la Société Absorbée, avant la réalisation de la Fusion, adressera une copie de la Notification à l'Inspection du travail et des mines.

4.3. Conformément à l'Article L-127-6 (4) of the Luxembourg Labour Code, du Code du travail, la Société Absorbée, avant la réalisation de la Fusion, informera chaque salarié par écrit de la Fusion projetée (la "Lettre d'Information au Salarié" et collectivement les "Lettres d'Information aux Salariés"), les Lettres d'Information aux Salariés comprendront:

(i) la date prévue de réalisation de la Fusion;

(ii) les raisons de la Fusion;

(iii) les conséquences juridiques, économiques et sociales de la Fusion pour les Salariés, et

(iv) les mesures envisagées à l'égard des Salariés.

5. Rapport d'échange.

5.1.- le rapport d'échange de la Fusion, au sens de l'Article 261 (2) (b) de la LSC, est fixé à une (1) part sociale de la Société Absorbante pour deux-mille cinq cent parts sociales de la Société Absorbée, correspondant à cinq-cent (500) parts sociales nouvellement émises par la Société Absorbante et souscrites par l'Associé Unique Commun (les "Nouvelles Parts Sociales"), en échange des 1,250,000 parts sociales détenues par l'Associé Unique Commun, antérieurement à la Fuson, dans le capital social de la Société Absorbée.

5.2.- La Fusion ne comprendra pas le paiement d'une soulte.

6. Modalités d'attribution des nouvelles parts sociales. Les Nouvelles Parts Sociales seront intégralement souscrites par l'Associé Unique Commun en vertu d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

7. Date de réalisation de la fusion.

7.1.- Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion prendra effet, au sens de l'Article 272 de la LSC, à la date des assemblées générales extraordinaires respectives des Sociétés Fusionnantes, telles que visées par l'Article 12.2 ci-dessous.

7.2.- Conformément à l'Article 273 (1) de la LSC, la Fusion prendra effet vis-à-vis des tiers immédiatement après la publication, faite en application de l'Article 9 de la LSC, des minutes des assemblées générales extraordinaires respectives de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, telles que visées par l'Article 12.2 ci-dessous.

8. Date à partir de laquelle les nouvelles parts sociales donneront droit à l'associé unique commun de jouir du bénéfice y relatif.

8.1.- Les Nouvelles Parts Sociales donneront droit à l'Associé Unique Commun de jouir du bénéfice y relatif à compter de leur souscription.

8.2.- Les Nouvelles Parts Sociales conféreront à l'Associé Unique Commun les mêmes droits que les parts sociales précédemment détenues l'Associé Unique Commun dans le capital social de la Société Absorbante.

9. Date d'effet comptable de la fusion. Du point de vue comptable, la Fusion sera présumée avoir pris effet le 1 er janvier 2012.

10. Renonciations de la part de l'associé unique commun.

10.1.- Conformément à l'Article 265 (3) de la LSC, l'Associé Unique Commun a décidé de renoncer au rapport de gestion et aux informations y continues telles que visées par l'Article 265 (1) et and (2) de la LSC.

10.2.- Conformément à l'Article 266 (5) de la LSC, l'Associé Unique Commun a décidé de renoncer à l'examen du Projet Commun de Fusion par et au rapport d'un réviseur d'entreprises agréé.

10.3.- Conformément à l'Article 267 (1), in fine, de la LSC, l'Associé Unique Commun a décidé de renoncer au bilan intérimaire visé par l'Article Article 267 (1), c), de la LSC.

10.4.- Les renonciations précitées ont été données de manière expresse en vertu de résolutions de l'Associé Unique Commun (les "Résolutions de l'Associé Unique Commun"). Les Résolutions de l'Associé Unique Commun resteront annexées aux présentes comme Annexe.

11. Information à l'associé unique commun. Conformément à l'Article 267 (1) et (2) de la LSC, sous réserve cependant des renonciations visées à l'Article 10 ci-dessus, les documents suivants, ainsi que la délivrance à titre gratuit de copies intégrales de ces documents, seront mis à la disposition de l'Associé Unique Commun, ou à tout ayant-droit ou successeur,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

au siège statutaire des Sociétés Fusionnantes, durant au moins une période d'un mois précédant l'approbation de la Fusion par les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes:

- Le Projet Commun de Fusion; et

- les trois (3) derniers comptes annuels, aisni que les rapports de gestion, de chacune des Sociétés Fusionnantes.

12. Divers.

12.1.- Ce Projet Commun de Fusion fera l'objet de publication au Mémorial C aux soins du notaire instrumentant, conformément à l'Article 262 de la LSC.

12.2.- Après l'expiration d'une période d'un mois minimum suivant la publication au Mémorial C du Projet Commun de Fusion, le Projet Commun de Fusion sera soumis aux assemblées générales extraordinaires respectives de (i) la Société Absorbante, à des fins d'approbation de la Fusion et d'augmentation de capital et de (ii) la Société Absorbée, à des fins d'approbation de la Fusion.

12.3.- Tous les coûts encourus par les Sociétés Fusionnantes à raison de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

12.4.- La version anglaise du Projet Commun de fusion fera seule foi entre les Sociétés Fusionnantes."

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société Absorbante à raison du présent acte sont estimés à mille six cents Euros.

Version prépondérante

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: D. BOONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61592. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 JAN. 2013. Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2013007283/267.

(130007416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014, Fonds Commun de Placement.

—

Mitteilung an die Anteilinhaber

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der nachfolgend aufgeführte Fonds am 12. Dezember 2012 planmäßig aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0343661798	A0NCH6	cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014

Alle Anteilinhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für den zuvor genannten Fonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, Januar 2013

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013009480/755/15.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.035.

—

Les comptes annuels au 30/09/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012165113/12.

(120217594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

La Languette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 129.295.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165100/9.

(120218653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Resorts & Properties S.A.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165119/9.

(120218331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Liberation Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 148.700.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165134/9.

(120218071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Lion Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 141.686.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165136/9.

(120217911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Lion Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 162.434.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165137/9.

(120217910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Luxtool Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 37, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.461.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012165158/9.
(120217685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Luxfuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.420.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165157/10.
(120217739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Lux-Ti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.231.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165155/10.
(120217784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Lux Insurance Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.841.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012165146/10.
(120217822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 98.223.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012165144/10.
(120217861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Louise Alexander Gallery S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.168.

—

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012165142/14.
(120217961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Marbrerie SCHIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 92.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ulflingen, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165166/10.

(120218168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Mac's Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.901.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165165/10.

(120218520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

M-F LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 85.643.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012165164/10.

(120217796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

M-Décor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 103.792.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165163/10.

(120218024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

CSN Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

—

Il est à noter la nouvelle adresse professionnelle de l'administrateur de catégorie B, Catalino Nunes Moniz Cabrai comme suit:

- Catalino Nunes Moniz Cabrai, ayant pour adresse le 63, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSN Resources S.A.
Robert van 't Hoeft
Administrateur B

Référence de publication: 2012165758/14.

(120219071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Triton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.189.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165472/9.

(120217972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

United Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.989.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165476/9.

(120218325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Urban Biofood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.127.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165485/9.

(120218321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Urbe Aero SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.067.

—

Le comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165486/9.

(120217439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165487/9.

(120217949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Valdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.417.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165495/9.

(120218433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

—

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165496/9.

(120218046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Viva Mat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 164.635.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165503/9.

(120217817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Wen Hua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9414 Vianden, 13, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 152.317.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165514/9.

(120218371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Wickrange Messdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.292.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165515/9.

(120218317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

XLS-Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.109.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165522/9.

(120218241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Zarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.665.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165525/9.

(120218057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck